

# Aube *G*énéalogie

Bulletin du Centre généalogique de l'Aube

Juillet  
Août  
Septembre  
2019

**n° 91**

## Au sommaire

- ◆ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Centre Généalogique  
de l'Aube
- ◆ Avant les Ramerupt :  
Noyade collective
- ◆ Décès du Marquis de  
Praslain en 1690
- ◆ Raymond VAUDÉ :  
« l'As de la belle » fin
- ◆ Sentence contre des  
chenilles à Troyes
- ◆ Célébrités dienvilloises :  
«Auguste DEVAUCELLE»
- ◆ Lu pour Vous  
3ème trimestre 2019
- ◆ Poème : Galiléo
- ◆ Les vieux métiers :  
Lettre « M » suite
- ◆ Un Gaillardet  
bien gaillard
- ◆ Un vicaire à la vie agitée  
Gyé-sur-Seine



*Troyes - Bassin de la Préfecture  
Bronze de Tom Frantzen*

Photo Alain VILLETORTE

### Tarif 2019

(année civile : du 1/01/2019 au 31/12/2019)

#### Adhérents : abonnement

- Cotisation individuelle sans abonnement : 10 €
- Cotisation individuelle tarif préférentiel \* : 34 €  
\* L'abonnement de 24 € est compris dans ce total.
- Cotisation envoi bulletin par internet : 18€
- Cotisation couple : 42 €
- Cotisation couple par internet : 26 €  
y compris l'abonnement de la revue
- Abonnement seul tarif normal \* : 40 €  
\*Cet abonnement ne permet pas d'acquiescer les travaux de l'association .
- Pour l'étranger, nous consulter
- Achat au numéro, franco : 10 €
- Achat au numéro, au local : 9 €

## BIBLIOTHÈQUE

*Toutes les revues sont consultables à notre local  
et peuvent être empruntées\**

*(Sauf le Roserot et le Dictionnaire  
A. Nemot à consulter sur place  
certains documents sur la Guerre)*

**\*Possibilité de photocopie d'un article 0,85 €  
la feuille + enveloppe timbrée pour le retour.**

### Consignes concernant les photocopies à demander par courrier

Pour les adhérents : 3 actes par mois

Les non-adhérents : 1 acte par mois

Votre demande devra être accompagnée d'une  
**enveloppe 1/2 format affranchie pour le retour** et  
de votre règlement par **CHÈQUE uniquement**, soit :

2,65 € pour 1 acte de mariage

2,00 € pour 1 acte de naissance ou de décès.

Les courriers sans règlement seront classés sans suite.  
Merci de votre compréhension

## PARTICIPEZ à nos NOUVEAUX projets

### Histoires de nos villages

Il s'agit de regrouper des anecdotes concernant la vie de nos villages.

Vous avez certainement gardé dans vos tiroirs un acte qui vous a interpellé : un acte des Registres Paroissiaux qui sort de l'ordinaire, un événement particulier, un procès... des choses trouvées dans des séries peu explorées, ou si vous en trouvez dans vos prochains dépouillements, envoyez-les nous !

Nous les collecterons et les classerons pour alimenter un nouveau dossier sur le site du CGA.

Elisabeth HUÉBER est la coordinatrice de ce projet. Merci de lui adresser vos trouvailles : [elihue@laposte.net](mailto:elihue@laposte.net)

### État civil non numérisé

Certaines mairies conservent leurs collections communales qui comblent quelquefois les lacunes des collections du greffe mises en ligne sur le site des Archives départementales.

Si vous avez dans vos archives personnelles des photos numériques de registres gardés en mairie que vous souhaitez partager, nous les mettrons en ligne sur le site du CGA. Il y en a déjà quelques-unes.

Si vous souhaitez aller dans une mairie et photographier les registres lacunaires dans la série du greffe pour nous les communiquer, c'est merveilleux ! Prévenez-nous. Un grand merci à tous ceux qui s'impliqueront dans ce projet.

Véronique FREMIET MATTEI est la coordinatrice de ce projet. Merci de lui adresser vos photos ou vos questions à l'adresse : [centre.genealogique.aube@gmail.com](mailto:centre.genealogique.aube@gmail.com)

# Centre Généalogique de l'Aube

Chez Archives et Patrimoine Aube 131 rue Étienne Pédron 10000 TROYES

## SOMMAIRE

Le mot du Président .....	3
Vie de l'Association	
Nouvelles du site internet .....	5
Informations .....	6
Nouveaux adhérents .....	7
Avant les Ramerupt :	
Noyade collective .....	7
Assemblée générale 2019.....	8 à 11
Louise SILVAIN :	
Grande tragédienne 1874 - 1930 .....	11
Lu pour Vous au 2ème trimestre 2019 .....	12
Raymond VAUDÉ :	
« L'As de la belle » .....	13 à 26
L'affaire Rémy VINCHON	
Curé d'Herbisse .....	29 à 32
Un GAILLARDET	
Bien gaillard.....	27 à 30
Les célébrités dienvilloises oubliées :	
« Auguste DEVAUCELLE ».....	31 à 33
Sentence contre des chenilles à Troyes .....	34
Les vieux métiers « lettre M ».....	35 à 37
Un vicaire à la vie agitée .....	38 - 39
Poème « Galiléo ».....	40
Un généreux donateur :	
Monsieur DELAINE .....	40
Questions .....	41
Réponses .....	42
Baptême particulier à Gyé 1721 .....	42



Bonjour à tous,

C'est la rentrée !

C'est surprenant, les vacances sont passées très vite et la relève est venue se former.

Nous n'avons pas chômé pendant ces deux mois de juillet et août, les passeports loisirs ont fait le plein.

Maintenant que la relève est presque assurée, qu'allons-nous faire de nos généalogies, si soigneusement vérifiées, compilées, archivées ?

Qui va prendre le relais pour finir ce travail exaltant ? Où vont-elles aller pour que l'humanité profite de notre travail de recherches ?

Vont-elles finir dans une armoire, au grenier ?

« Horreur ! »

Sur un disque dur obsolète ?

Peut-être aux Archives départementales ?

Très bonne solution.

Allez, je blague, mais n'oubliez pas !

**Transmettez-les !**

Paul AVELINE A. 1824

# VIE DE L'ASSOCIATION

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### BUREAU

Présidents d'honneur	M. Georges-Henri MENUUEL
Membres d'honneur	M. Nicolas DOHRMANN M. François BAROIN M. Yves CHICOT
Président	M. Paul AVELINE
Vice-présidente	Mme Véronique FREMIET-MATTEÏ Mme Monique PAULET
Secrétaire	Mme Colette THOMMELIN-PROMPT
Rédaction de la revue	Mme Colette THOMMELIN-PROMPT
Trésorier	Mr Jean-Michel LAVOCAT
Bibliothèque	Mme Elisabeth HUÉBER
Administrateurs	M. Pascal BARON Mr Guy MOTUS M. Patrick RIDEY M. Pierre ROBERT M. Jean François THUILLER M. Alain VILLETORTE

### Pour nous contacter

*Adresse postale*

131, Rue Etienne Pédron 10000 TROYES

*Téléphone*

03 25 42 52 78 ligne directe

Secrétariat lundi, Mardi et jeudi

de 9 h à 16 h 30

Tél : 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Email : [secretariat.cg.aube@gmail.com](mailto:secretariat.cg.aube@gmail.com)

*Bibliothèque*

Permanence le mercredi après midi 14 h à 16 h 45

*Pour toutes questions*

*Vous pouvez nous joindre directement :*

[secretariat.cg.aube@gmail.com](mailto:secretariat.cg.aube@gmail.com)

## BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque du CGA est située dans notre local aux Archives Départementales de l'Aube. Les revues et livres peuvent être empruntés par tous nos adhérents.

## REVUE

**Notre revue a besoin de vous !**

Envoyez-nous vos quartiers, tableaux de cousinages, répertoires des patronymes étudiés, livres de famille, histoires locales, faits divers, etc...

**N'oubliez pas, d'indiquer vos sources, votre bibliographie.**

**Il est rappelé que les textes et les illustrations publiés engagent la responsabilité de leur auteur.**

Les documents peuvent être envoyés sur clé USB au secrétariat du Centre Généalogique 131 rue Etienne Pédron, 10000 TROYES, sous la forme de fichiers, WORD (.doc), Gedcom pour vos quartiers, **accompagnés d'un support papier**, portant le nom du fichier correspondant à chaque article ainsi que votre nom et **votre numéro d'adhérent**. ET via internet à [secretariat.cg.aube@sfr.fr](mailto:secretariat.cg.aube@sfr.fr)

Cela nous permet de visualiser plus rapidement et de classer vos communications. **Mais si vous n'êtes pas informatisés, faites-nous parvenir vos articles, dactylographiés de préférence (photocopies de bonne qualité), manuscrits acceptés. (Pas de fichier PDF). Les photos en JPEG.**

Pensez à écrire tout nom propre en **CAPITALES SANS ABREVIATION**

**Soyez aimables d'utiliser des polices de caractères standard (Times New Roman) et d'éviter les caractères de fantaisie et italiques.**

Ne soyez pas déçus de ne pas voir paraître immédiatement vos envois : nous devons équilibrer les thèmes des rubriques et tenir compte de la mise en page.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre aide.

Notre site <http://www.aubegenealogie.com>

Nous suivre sur twitter : [@aube\\_genealogie](https://twitter.com/aube_genealogie)

## Bulletin du Centre Généalogique de l'Aube

Publication trimestrielle éditée par le Centre Généalogique

Directeur de publication : Paul AVELINE

65 Avenue Major Général Vanier - 10000 TROYES

Imprimeur CAT'imprim 27 av. des Martyrs de la Résistance

10000 TROYES 03 25 80 07 15

Dépôt légal et de parution : Octobre 2019

CPPAP : 0221 G 85201

Tirage **226 exemplaires** - ISSN 1277-1058

# Nouvelles du site internet au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019

Par *Véronique Fremiet-Mattèi A. 2621*

À notre dernière Assemblée Générale, nous avons lancé plusieurs nouveaux projets :

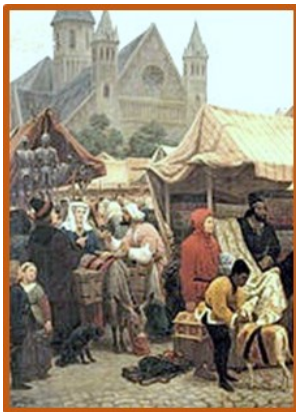
- la collecte et mise en ligne de photos de Registres Paroissiaux conservés dans les communes et non numérisés sur le site des Archives départementales
- la collecte d'actes particuliers et d'anecdotes concernant la vie de nos ancêtres dans leurs villages
- l'indexation des noms de rues dans les recensements des grosses communes du département

Dès le mois de mai, nous avons commencé à mettre en ligne le travail effectué sur ces projets. Tous ces relevés se trouvent sur le site, dans l'onglet « Relevés en accès libre ».



Photos de RP :

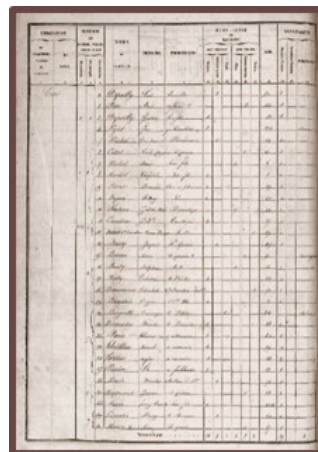
Bagneux-la-Fosse 1660-1742, Balnot-sur-Laignes 1577-1684, Bérulle 1700-1739, Courteron 1635-1722, Fontaine-les-Grès 1659-1680, Gyé-sur-Seine 1668-1722, Les-Loges-Margueron 1610-1715, Macey 1787-1792, Morvilliers (oubli de microfilmage) avril-décembre 1734, Nogent-sur-Seine décembre 1725, Saint-Rémy-sous-Barbuise 1688-1689, 1697, 1707-1714, Savières 1652-1668.



Collecte d'anecdotes concernant 48 villages regroupant : des naissances bizarres, enfant malformé, triplées, sexe indéterminé, des décès accidentels, baptêmes de cloches, confirmations, abjurations, procès contre de mauvais chrétiens, météo, vues anciennes, désordres, guerres. Une grande variété d'actes issus des RP, des archives judiciaires, de recherches personnelles.

Indexation des noms de rues de Troyes pour l'année 1931, qui n'avait pas été faite en même temps que les autres années.

Indexation des noms de rues pour les recensements d'Aix-en-Othe, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine, Sainte-Savine.



Nous renouvelons notre demande de nouvelles anecdotes et remercions les personnes ayant déjà participé à ce projet.

# INFORMATIONS

## MODIFICATION

**Veillez prendre note de la nouvelle adresse mail  
du secrétariat**

**secretariat.cg.aube@gmail.com**

## IMPORTANT

**Vous changez d'adresse postale, de fournisseur internet !**

N'oubliez pas d'en informer votre association, afin d'éviter toute rupture dans l'envoi de votre revue, postale ou internet et de documents.

Les retours postaux pour non distribution mettent entre 1 à 2 mois pour nous revenir et ils entraînent des frais supplémentaires pour l'association.

Pensez également à communiquer tout changement d'adresse de messagerie électronique à écrire très lisiblement et en lettres CAPITALES

Merci de votre compréhension

Le secrétariat - [secretariat.cg.aube@gmail.com](mailto:secretariat.cg.aube@gmail.com)

## **RAPPEL**

Il est impératif de libeller manuellement les **NOMS PROPRES**  
de vos articles et des questions / réponses **EN LETTRES CAPITALES**

écrire le plus lisiblement possible, sans abrégé  
sans quoi nous ne pourrions publier vos demandes.

Les traducteurs ont la vue qui baisse. Merci pour eux

**Pour les articles tapés MERCI d'utiliser la police TIMES NEW ROMAN  
uniquement seule demandée par l'imprimeur**

# BIENVENUE AUX ADHÉRENTS du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019

A.1996 - Monsieur Sylvain COLAS  
10 chemin de la Communication  
69450 - SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR  
[colas.sylvain@yahoo.com](mailto:colas.sylvain@yahoo.com)

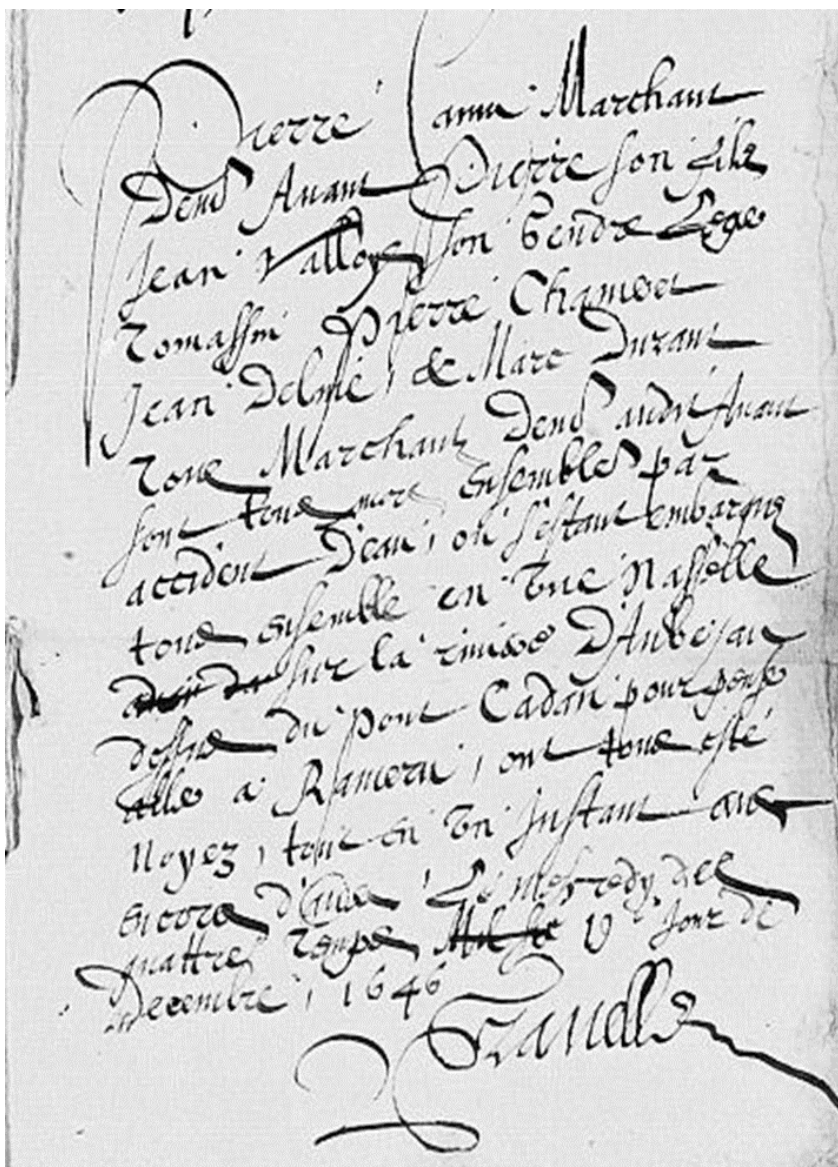
A.2963 - Monsieur Bruno MASSIN  
5 rue de l'Europe  
10350 - MARIGNY-le-CHÂTEL  
[bruno.massin10@gmail.com](mailto:bruno.massin10@gmail.com)

A.2017 - Monsieur Cédric DELTHEIL  
4, Rue du Clos  
77670 - SAINT MAMMÈS  
[cdeltheil2002@yahoo.fr](mailto:cdeltheil2002@yahoo.fr)

A.2965 - Madame Lucette VÉCHIN  
9, Rue Etienne Dupont  
10000 - TROYES  
[lucette.vechin@orange.fr](mailto:lucette.vechin@orange.fr)

## NOYADE COLLECTIVE

Avant-lès-Ramerupt 1573-1739,  
1646, 19 décembre ; p. 94/390.



Pierre Camu Marchant  
Demt Avant Pierre son fils  
Jean Valloys son gendre Leger  
Tomassin Pierre Chamoret  
Jean Delmé & Marc Durant  
tous Marchants Demt audit Avant  
sont tous mort ensemble par  
accident d'eau, où s'étant embarqués  
tous ensemble en une Nacelle  
sur la rivière D'Aube au  
dessus du pont Cadan pour pense  
alle à Rameru, ont tous esté  
Noyez, tous en un instant avec  
encore d'xxx Le mercredi des  
quatre temps 19é Jour de  
Decembre 1646  
(Signé) Gravelle

Source : Archives départementales Aube - 4E 02101

Jean-Claude LAUFFENBURGER A.2180

# Assemblée générale

du samedi 6 avril 2019

## ORDRE DU JOUR :

### Rapports d'activité et financier année 2018

**Intervention de M. Nicolas DOHRMANN directeur des Archives et Patrimoine**

### Questions diverses

La séance est ouverte à 10 heures en la salle des Conférences des Archives et Patrimoine du département, 131 rue Etienne Pédron à Troyes.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence et remercie également Monsieur Nicolas DOHRMANN, directeur des Archives et Patrimoine de nous accueillir dans ses locaux comme chaque année et ce maintenant depuis 11 ans. Nous associons cette année Monsieur Blaise BARRÉ et Mademoiselle Cléo FREMIET pour le travail effectué sur notre site internet.

### Rapport moral :

Au 31 décembre 2018 notre association comptait 347 adhérents dont 43 nouveaux pour l'année.

Au 1<sup>er</sup> avril 2019 : 343 renouvellements dont 21 nouveaux adhérents pour le 1<sup>er</sup> trimestre dont :

Bulletin papier et Internet 280 – Cotisation simple 66.

Nous avons vendu pour 65,50 € d'anciens bulletins et de livrets « 1872 ».

Tables des communes imprimées et envoyées pour 51,80 €,

Photocopies envoyées 168,30 €

### Liste des adhérents effectuant des dépouillements ainsi que la saisie :

Michel BAZIN Lantages, Praslin – Marie-Noëlle DOZIERES Coussegrey, Prusy, Davrey 19<sup>e</sup> siècle – Colette HACHEN Saint Mards en Othe – Villemoiron – Françoise LOICHOT Verrières 19<sup>e</sup> - Guy MOTUS Charmont-sous-Barbuise – Patrick RIDEY Photos - Marie Claude VAILLANT Ferreux - Marie-Christine VERCHEVAL Isle sous Ramerupt 19<sup>e</sup> –

Sans oublier Véronique FREMIET-MATTEÏ refonte du catalogue des tables des communes – toutes les mises en ligne sur le site internet ainsi que les nouvelles informations et rendre la page d'accueil attractive.

### Bénévoles non adhérent relevés et saisis

Annick BELLON Bar sur Aube – Christiane LECOQ saisi Piney – Nicole THURY-GUÉNIN saisi Paris –

Arrivées en mars 2019 : Line DOUSSOT Maisons les Chaource et Geneviève DINANT Dolancourt -

### Les bénévoles ayant relevé les fiches matricules de l'Aube 1887 à 1921 par internet :

Mesdames Sylvie BEAUGUILLOT – Annick BELLON – Cécile BOURGNE – Christelle COLLOT Mme

FREMIET maman de Véronique FREMIET-MATTEÏ – Elisabeth HUÉBER – Marie Laure JOLLY – Monique PAULET – Nathalie ROUX – Marie-France SO-LIGNAC – Nadine TRAMCOURT

Messieurs Paul AVELINE – Christian BAZARD – Michel BAZIN – Laurent BERLINGUÉ – Yves CHICOT – Patrice JOLY – Guy MOTUS – Daniel PRÉ-DIÉRI – Alain VILLETORTE ;

### Les bénévoles ayant relevé les « Rues de Troyes » dans les recensements 1841 – 1926

Sylvie BEAUGUILLOT – Elisabeth HUÉBER – Marie-Laure JOLLY – Nathalie ROUX – Nadine TRAMCOURT.

Un grand merci à toutes les personnes qui alimentent notre base internet par un travail patient et minutieux.

### Manifestations extérieures :

- Visite de l'exposition ArkéAube, commentée par Monsieur Nicolas DOHRMANN.

- Rencontre Yonne/Aube fin mai 2018. Malheureusement trop peu de participants. Désolant pour ceux qui se décarcassent pour que l'organisation soit une réussite.

- Cette année 2019 il n'y aura pas de Rencontre Aube/Yonne puisque c'est l'Aube qui reçoit, cause le Forum des 30 ans du Centre Généalogique. Report en 2020,

- Passeport loisirs, ça fonctionne très bien, certains enfants reviennent.

- Le jeudi matin à Saint Lyé, les 8 séniors poursuivent les investigations.

### Cotisations annuelles :

Les cotisations sont à régler chaque année avant le 31 décembre et au plus tard pour le 30 janvier de l'année suivante. L'appel vous est envoyé avec le bulletin du 3<sup>ème</sup> trimestre ou par courrier pour ceux qui reçoivent la revue par internet et les cotisations simples. Après cette date vous aurez la surprise d'un compte bloqué provisoirement et ce jusqu'à votre paiement.

Ne vous étonnez donc pas de ne plus pouvoir accéder au site pour faire vos recherches.

### Revue :

Mise au point concernant le bulletin trimestriel. Dès qu'il est construit, il part chez Monsieur et Madame MENSUEL pour une relecture puis après corrections, s'il y en a, il part chez l'imprimeur qui en fait l'envoi en nombre pour réduire les frais d'affranchissement.

Pensez à envoyer vos articles au secrétariat avant la fin du 1<sup>er</sup> mois du trimestre, le bulletin c'est la vie de l'association, celle de nos ancêtres et de leur commune de résidence et bien entendu aussi l'affaire de tous.

N'oubliez pas, si vous changez d'adresse, de nous avertir rapidement pour éviter des frais supplémentaires en sachant qu'un bulletin non distribué au 1<sup>er</sup>

envoi, ne revient qu'un mois après au secrétariat et le 2<sup>ème</sup> envoi ne se fait qu'au tarif normal soit 3,44 € pour 250 gr (soit 2.90 € + 3.44 €).

### **Forum :**

Le samedi 25 mai prochain, l'association va fêter ses 30 ans. Nous organisons donc une rencontre avec les départements voisins et amis ainsi que d'autres associations locales se rattachant à la généalogie.

Un vin d'honneur sera servi avec les personnalités de la ville de Troyes, du département et Monsieur Nicolas DOHRMANN.

Un repas avec tous nos exposants et les bénévoles ayant participé à la préparation de cet événement.

Une conférence est prévue le matin avec Monsieur Gilbert MULLER sur le « Traité de Versailles » et l'après-midi nous recevrons les visiteurs qui nous espérons seront nombreux pour des échanges fructueux.

Nous faisons donc appel aux bénévoles pour la préparation de cette journée, installation de la salle de lecture et bien entendu pour la fin d'après-midi pour la remise en place et le nettoyage des locaux utilisés

### **Projets :**

Actuellement nous poursuivons les dépouillements en relevant les actes des communes manquant aux Archives.

De nouvelles rubriques vont venir s'ajouter comme, « les histoires de nos villages », « des anecdotes » toutes les choses insolites que nous rencontrons au fil de nos recherches personnelles pour alimenter notre site internet. Alors à vos plumes, nous comptons sur vous.

Le rapport moral est mis au vote.

L'assemblée vote à l'unanimité ce rapport moral.

### **Intervention de Monsieur Nicolas DOHRMANN Bilan des projets 2018**

- Gros travail dans les expos ArkéAube et Cité du vitrail
- Stockage de toutes les collections de l'apothicairerie est terminée elle est fermée pour travaux,
- Projet en cours qui doit aboutir en 2020 : mutualisation de tous les fonds d'archives : des
- Archives communales de la ville de Troyes (XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup>), de la médiathèque (fonds médiévaux et modernes), le personnel des Archives communales sera intégré à celui des Archives départementales.
- Les Archives départementales conservent 23,4 km d'archives.
- Troyes amènera 1,7 km d'archives, la capacité d'hébergement : 34 km.

### **Salle de lecture et personnel des Archives départementales :**

- Changement de logiciel de la salle de lecture, concerne le personnel, pas les lecteurs,
- Le chauffage reste à revoir, ce sera fait en 2019 sans impact pour les gens en salle,
- Horaire d'ouverture de la salle de lecture passés de 35 heures à 32 heures.

Le temps dégagé est dédié à la réception des verse-

ments d'archives extérieures, récolement des collections des séries G, H et I. Des lacunes ont été constatées. A la fin de l'opération, il faudra rechercher ces lacunes.

Depuis l'année passée 2 collaborateurs ont quitté les A.D. et sont remplacés.

Blandine, en charge notamment de l'informatique, partira en cours d'année.

### **Travaux 2019 :**

- Nouveaux fonds entrés : surtout des fonds concernant les Maîtres verriers, à traiter,
- Classement en cours en interne et externe :
  - Fonds de l'ONF fin XVIII<sup>ème</sup> avec plans forêts domaniales (notamment les abbayes)
  - Vues aériennes de villes du département d'août 1944, qui sont déjà en ligne,
  - Projet archives contemporaines : réception des Archives communales de Dienville, Juzanvigny, Coussegrey, Sainte-Maure, Saint-Lyé, Brienne, Vendevre-sur-Barse) avec parmi ces archives des Registres paroissiaux.
  - Classement de la Série S (très long),
  - Travail sur le tri des archives de la justice de Troyes,
  - Numérisation de la presse jusqu'en 1980 en cours, mise en ligne dans l'année.

Bilan de l'annotation collaborative des fiches matricules. Monsieur Nicolas DOHRMANN renouvelle ses remerciements au Centre Généalogique de l'Aube. Ce projet fini rapidement a permis de mettre en avant notre département sur le site du Grand Mémorial.

### **Site internet :**

Bonne progression de la fréquentation.

Le site sera intégré prochainement au portail de France Archives qui assurera une plus grande diffusion.

Grosse mise à jour prévue bientôt. A cette occasion, les anciens inventaires de la justice de paix qui sont obsolètes sur le site, seront mis à jour.

Numérisation en cours : les archives de l'Hôtel-Dieu-le-Comte (délibérations, registres d'entrées des malades, dossiers des enfants trouvés). Grosse opération.

### **Questions diverses :**

**Demande :** est-il possible d'ouvrir des droits aux volontaires qui souhaitent poursuivre l'indexation des militaires pour la période antérieure à celle qui a été réalisée. Cela représente une période de 20 ans.

**Réponse :** Monsieur DOHRMANN va s'en occuper.

**Demande :** Problèmes de lignes de registres de recensement qui n'ont pas une place fixe dans la liste proposée

**Réponse :** La question a été posée au prestataire, il n'y a pas de solution pour le moment..

Nous remercions Monsieur Nicolas DOHRMANN pour toutes ces bonnes et intéressantes nouvelles.

**Rapport financier** : (voir tableau joint)

Les comptes se redressent et se consolident en 2018 tant en charges qu'en recettes.  
Bilan avec un solde positif.

Le rapport financier est mis au vote.

L'assemblée vote ce rapport à l'unanimité.

**Élections au Conseil d'administration** :

Cette année 5 administrateurs sont à renouveler :

Messieurs Paul AVELINE - Yves CHICOT – Jocelyn DOREZ – Patrick RIDEY – Pierre ROBERT.

Sont réélus 4 administrateurs : Paul AVELINE – Yves CHICOT – Patrick RIDEY – Pierre ROBERT ;

Seul Jocelyn DOREZ ne se représente pas.

Nous remercions Monsieur et Madame MENUUEL pour le travail de relecture des bulletins chaque trimestre et nos remerciements vont également à notre vérificateur aux comptes, Monsieur Gilbert MULLER, attaché à nos comptes depuis 14 années consécutives.

Nous comptons encore sur lui pour quelques années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 10.

Nous nous retrouvons au Restaurant « Les Terrasses » à Fouchy pour un apéritif et un bon repas dans une bonne ambiance.

La secrétaire

**CENTRE GÉNÉALOGIQUE DE L'AUBE**

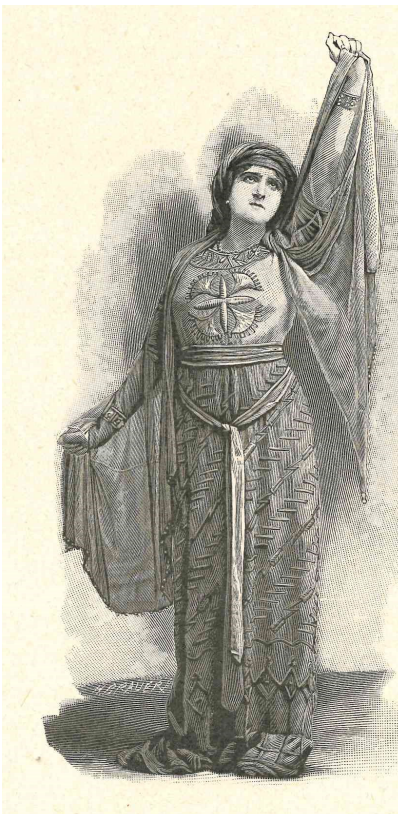
131 rue Etienne Pédron 10000 TROYES

GM-JML

Mise à jour le : 20/05/2019

**COMPTES de BILAN en € : au 31 décembre 2018**

ACTIF					PASSIF				
	2018	2017	N - N-1	%		2018	2017	N - N-1	%
<b>1-Actif immobilisé :</b>	<b>195,00</b>	<b>195,00</b>	<b>0,00</b>	100%	<b>1-Capitaux propres :</b>	<b>23 298,29</b>	<b>16 101,75</b>	<b>7 196,54</b>	145%
A1 Immobilisations incorporelles	195,00	195,00	0,00	100%	Report à nouveau	16 101,75	12 111,28	3 990,47	133%
A2 Immobilisations corporelles	13 939,90	13 939,90	0,00	100%	R1 Résultat de l'exercice	7 196,54	3 990,47	3 206,07	180%
dont amortissements	13 939,90	13 939,90	0,00	100%					
soit net immobilisé corporel	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	<b>2-Provisions R &amp; C :</b>	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
					( Risques & charges )				
					<b>3-Dettes :</b>	<b>2,00</b>	<b>1 228,57</b>	<b>-1 226,57</b>	0%
<b>2-Actif circulant :</b>	<b>28 031,29</b>	<b>20 661,32</b>	<b>7 369,97</b>	136%	D1 Dettes fournisseurs	0,00	1 226,57	-1 226,57	0%
A3 Créances clients	363,00	148,80	214,20	244%	D2 Dettes fiscales et sociales	2,00	2,00	0,00	100%
A4 Autres créances (TVA)	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	D3 Autres dettes	0,00	0,00	0,00	
A5 Disponibilités : encaisse	27 668,29	20 512,52	7 155,77	135%	<b>4-Cptes régularisation :</b>	<b>4 926,00</b>	<b>3 526,00</b>	<b>1 400,00</b>	140%
					P1 Produits constatés d'avance	4 926,00	3 526,00	1 400,00	140%
<b>3-Total Actif :</b>	<b>28 226,29</b>	<b>20 856,32</b>	<b>7 369,97</b>	135%	<b>5-Total Passif :</b>	<b>28 226,29</b>	<b>20 856,32</b>	<b>7 369,97</b>	135%



# Louise Silvain

## Grande tragédienne de la Comédie-Française, auboise méconnue 1874-1930

Michelle Douine A. 2423

*Grâce à ton vin et grâce à toi, Mariani, mes rôles les plus longs  
ont toujours bien fini.*

*Louise Silvain - Juin 1910*

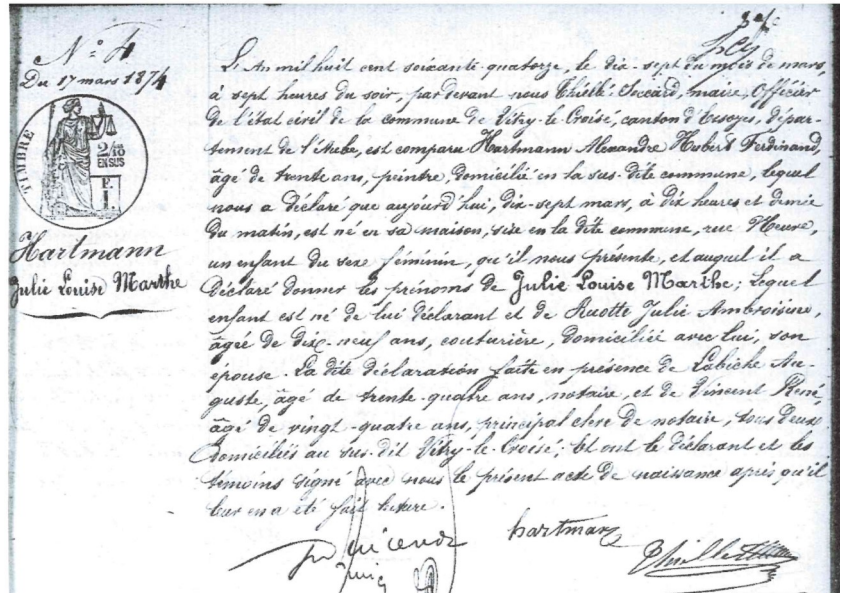
**Louise SILVAIN,**

Grande tragédienne de la Comédie-Française, auboise méconnue.

Née le 17 mars 1874 à Vitry-le-Croisé, Aube, sous le nom de HARTMANN Julie Louise Marthe fille de Alexandre Hubert Ferdinand, peintre 32 ans et de RUOTTE Julie Ambroisine, couturière 19 ans demeurant cette commune.

Son mariage le 30 mai 1896 à eu lieu à Asnières avec le tragédien Eugène SILVAIN.

S'est éteinte le 20 octobre 1930 à Asnières.



### Avis de décès de Louise SILVAIN, du journal « Le Peuple quotidien Syndicaliste » du 21 octobre 1930

Madame Louise SILVAIN, dont l'état de santé donnait, depuis quelques jours, de sérieuses inquiétudes à son entourage, vient de mourir.

Elle n'aura pas survécu de beaucoup à son mari, Eugène SILVAIN ex-doyen de la Comédie-Française, mort en août dernier.

Née en 1874, Louise SILVAIN entra à l'Odéon en 1891, et elle débuta dans *Kean*. Elle joua ensuite *Cinna* et les *Erinnyes*.

En 1901, ce fut la Comédie-Française, avec *Horace*, puis *Tartuffe*, *Médée*, *CeDipe-Roi*, *Le Père Lebonnard*, *Hernani*, *Les Perses*, etc..

Louise SILVAIN, qui avait été nommée sociétaire en 1910, quitta la Comédie-Française comme sociétaire honoraire le 1er janvier 1925. Elle donna une série de représentation d'*Electre*, de Silvain et Jaubert, sur la scène du Théâtre-Français, où elle parut pour la dernière fois le 15 juillet 1928.

Sources : Gallica : Journal « Le Peuple quotidien Syndicaliste » du 21 octobre 1930 (avis de décès)

Archives départementales de l'Aube, acte naissance

Photo collection personnelle de Michelle Douine

# LU POUR VOUS au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019

Par Elisabeth HUÉBER A. 2293

## L'Ancêtre-Québec N°326

Les Filles du Roy - Second regard  
Instruire les enfants d'une paroisse rurale à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle  
Célina, Marie Delima ou Rose de Lima CHARLEBOIS ?  
GUAY - DION  
Pierre ou François ROBITAILLE ?  
John HILL, géôlier, chocolatier, porteur de lettres et tailleur  
Colette RACLOT

## Champagne Généalogie-Marne N°162

Les Médaillés de Ste-Hélène  
L'Election de Vitry-le-François  
Adresses des commerçants, industriels, fonctionnaires, employés et propriétaires de Châlons (1913)  
Césaldy LÉPAGNOL, un historien du village de Bourgogne et généalogie  
Histoire de La Neuville-au-Pont  
De CHEZY l'ingénieur à Von CHAMISSO le poète et ascendances  
Extrait d'un livret militaire du 9 novembre 1890

## Généalogie Lorraine N°191

Les Ducs de Lorraine : Thiébaud II et Ferri IV  
Le Pantagruel vosgien à la Cour du Roi Stanislas  
La Foire de Metz  
La Sainte-Barbe encore fêtée par des mineurs lorrains actifs  
Taquet de cheminée de Mme HANNEQUIN d'Esnes-en-Argonne  
Jean Nicolas FAUQUENOT  
Un descendant de bourreau condamné à mort

## Racines Ht Marnaises N°109

Christian TERREAUX, né et mort à Troyes et généalogie  
Marie ROYER et ascendance  
Mariages de soldats américains 1914-1919  
Une dynastie de maréchaux-ferrants : MONGIN-SEUROT (1)  
René JOFFROY, un Haut-Marnais inventeur du vase de Vix et généalogie  
Les CAUMONT à Bourdons-sur-Rognon

## Racines Ht Marnaises N°109 (complément)

30 ans du Centre Généalogique  
Conférence sur la Généalogie successorale  
Recherche dans les archives judiciaires  
Recherche dans le cadastre

## Nos ancêtres et Nous N°161

Les écrivains bourguignons Morts pendant la guerre 14-18  
Les soldats bourguignons de Montréal morts en Europe  
L'école publique durant la guerre 14-18  
Famille AILLEBOUST à Autun

## Généa-89 N°161

Les POTERAT de BILLY et généalogie  
Stéphane MALLARMÉ et sa famille dans l'Yonne  
Famille RIGOLLET, de Charbuy

## Généalogie Briarde N°115

Origine meldoise des GOMMERET protestants de Sedan  
Eugène SCRIBE, dramaturge et librettiste  
La dynastie HOUBÉ  
Frédéric NUGUE et ascendance  
Roger LANTENOIS et ascendance  
Alfred SISLEY + ascendance  
Louis Charles THIBON + ascendance  
Soldats Morts pour la France en 1914-18 inscrits sur le monument aux Morts de Neufmontiers-les-Meaux, de Chauconin.  
Huguenots français partis au Cap (Afrique du Sud) et familles TAILLEFERT, de VILLIERS, BRIET, etc...  
7 siècles de l'histoire d'une famille originaire d'Italie et devenue française  
Base sur l'insurrection de Paris en Juin 1848

## CGHSeine & Marne N°1

Ascendance PETIT par Michel MORCHOISNE  
Jean HARDOUIN, lieutenant de Génie  
La sage-femme au fil des siècles  
Camille ROBIDA, architecte et ascendance  
Ascendance briarde de Pierre de COUBERTIN  
Considération humoristique sur la généalogie

## Généalogie en Aunis N°118

Famille Thibault de La FLOTTE en RÉ à Montréal et ascendance  
Le phare des baleines  
Les fortifications Vauban de l'Île de Ré  
L'Île de Ré (divers articles)  
Mariés à St-Jean de Liversay mais venant d'ailleurs

## Géné-Carpi-Vosges N°97

Etude sur la famille THOMASSIN de Charmes et Vesoul

## CHAINON MANQUANT L'Aube à Bordeaux

Le 2 janvier 1858 Bordeaux

Le 1er janvier est † Magdeleine Jules POUJOLLE 66 ans o à Troyes Aube épouse de Jean Baptiste DUPONT rentier, fa de Edme Joseph et de Marie Anne PROUST.

Source : Annick Bounhiol



# Raymond Vaudé

## L'As de la « belle »

par Jeannine Finance A.2091

et Colette Thommelin A.1543

*Raymond Vaudé, engagé volontaire dans la marine nationale, libéré du service en 1923, dérape 10 ans plus tard et est condamné par les assises de la Seine le 27 janvier 1933. Il part en Guyane, sous le matricule 52.306 par le convoi de 1935, sur « Le Martinière. » Il accomplit sa peine intégralement, mais ne supporte pas la condition de « libéré astreint à résidence (1) » avec son corollaire de misère et de dégradation morale (il aurait dû demeurer 5 ans de plus en Guyane, à supposer qu'il eu de quoi payer son retour.)*

*Evadé, il revient en France et s'engage courageusement dans la Résistance, ce qui lui vaut une réhabilitation so-lennelle, qui efface sa peine passée.*

*C'est en homme libre qu'il choisit de revenir en Guyane en 1949.*

Suite du n° 90

### Saint-Nazaire

Quand la dernière nuit sur le bateau commença je ne rentrai pas dans ma cabine. Dans le salon des premières un orchestre jouait. La lueur d'un phare cligna. La terre était là, proche maintenant, immédiate.

Sur un quai, des hommes devaient m'attendre. Je ne pouvais pas leur échapper. Quatre à cinq passagers sortirent des cabines et me demandèrent ce que j'avais décidé de faire. Dans la lutte du hors-la-loi contre la police, ils avaient pris par simple pitié pour le plus faible, le parti du hors la loi. Un canot se détachait des quais encore lointains et traçait sa route vers le paquebot. La visite sanitaire dit quelqu'un, la police aussi sans doute, répondit un autre passager.

Un homme, imperméable jaune et chapeau de feutre mou approchait. Il me dit suivez-nous, dès que j'entrai dans la cabine du commandant, le commissaire spécial de Saint-Nazaire m'interpella.

- Tu es Vaudé Raymond ?

- Oui,

- J'ai ordre de t'arrêter

- Oui, mais vous n'avez pas le droit de m'arrêter ici, sur ce bateau à Saint-Nazaire. Mon voyage a été payé jusqu'au Havre et c'est au Havre seulement que je puis être débarqué.

Le commandant qui avait suivi l'entretien m'approuva. Quelques heures de liberté (une liberté précaire) me semblaient encore bonnes à prendre. Le commissaire spécial donna l'ordre de me mener dans ma cabine. Un inspecteur devait s'y enfermer avec moi jusqu'au Havre. Le paquebot accosta afin de débarquer les passagers. L'inspecteur et moi parlions en hommes qui ont du temps à perdre. Il me questionnait sur le bagne, sur la pirogue, sur les îles. Il s'intéressait à moi. Il avait faim, et je lui offris de le mener aux cuisines. Ce qu'il refusa. Puis après quelques temps il se décida brusquement : venez Vaudé. Nous sortîmes de la cabine. Le débarquement des passagers était achevé et le navire dormait. Je n'avais rien prémédité, mais tout se fit comme si un long calcul avait précédé les gestes. L'inspecteur montait un escalier étroit et déjà courant j'étais loin de lui. J'accédai à un pont. La rambarde, je franchis le bordage et m'élançai comme d'un toit. Une chute sans fin. La longue plongée et la remontée à l'air contre la coque. Le souffle brisé, je me mis à nager entre les bateaux jusqu'à une échelle de fer. Je pris pied sur le quai et me cachais entre des caisses entassées. Où aller ? Un hôtel ? La gare ? Partout le péril était le même. Je ne connaissais pas la ville et me laissai conduire par l'obscurité des rues. Un panneau de route m'orienta vers Nantes. Après 16 heures de marche presque ininterrompue j'arrivai à Nantes sans incident. J'achetai du pain et mangeai puis rôdai autour de la gare. Prendre un billet était beaucoup trop dangereux. Un train allait partir en direction de Paris, j'y montai à contre-voie. Dans le compartiment où j'étais monté, je retrouvai des passagers du « de la Salle. » ils m'accueillaient avec une joie bruyante. « Sacré Vaudé, on croyait bien que vous ne vous en tireriez pas. » ils partagèrent leurs provisions avec moi et l'un d'eux me demanda si j'avais pris un billet, comme je lui répondis que non, il me donna le sien en me disant : moi je m'arrangerais toujours avec le contrôleur. Ils me firent raconter 10 fois mon évasion. Ils ne s'endormirent que très tard, moi je ne pus trouver le sommeil. Ma trace serait bientôt retrouvée et j'étais une bête traquée qui ne pouvait espérer de repos avant d'être repris. Mais avant d'être repris, aurai-je acheté un révolver pour accomplir les gestes de mon délire ? A la pointe du jour je débarquai gare d'Austerlitz. Mes amis m'entourèrent pour cacher ma sortie et l'un d'eux me prêta même sa valise qui me faisait ressembler à un voya-

geur. Dans un bar proche de la gare un client tenait un journal et je lus mon nom en gros titre qui annonçait mon évasion à Saint-Nazaire. Je sortis du bar pour acheter d'autres journaux. Je sus un peu plus tard que mes aventures avaient été publiées quelques mois plus tôt. On avait fouillé sans me trouver le « de la Salle » comment en étais-je parti ? Mon saut dans la mer restait encore ignoré et n'avait paru imaginable à personne. Dans un grand magasin de confection j'achetai un manteau léger qui dissimulait mes vêtements défraîchis. Ma silhouette me rassura. D'autres journaux parlèrent de mon évasion en gros caractères. Ils annonçaient que la police avait découvert mon départ de Nantes pour Paris et qu'elle était sur ma trace. Après une nuit passée dans un hôtel louche, je pris conscience en voyant d'autres journaux qui me plaçaient en première page avec ma photo que ces personnes que je croisais, pouvaient à tout moment me reconnaître moi, le forçat évadé, l'as de la belle, Vaudé qui avait bravé la mort, la faim, la soif, Vaudé que la police cherchait toujours.

Tout me portait vers Troyes, mon amour pour ma mère que je voulais revoir et ma haine pour Blanche. Mais là-bas aussi je serais guetté et attendu. Dans la forêt ou sur la mer je savais où aller. A présent je n'étais qu'un fugitif égaré à un carrefour. Ou, plutôt et plus simplement il me manquait encore d'avoir résolu la terrible question que me posait ma haine et d'avoir décidé entre le meurtre et l'abstention. L'après-midi cédant à une tentation que j'avais murie depuis le matin, je me présentai au journal « Paris-Soir » afin de relater à un journaliste ce qu'avait été ma vie, mes souffrances, mon combat d'évasion et le crier de telle sorte que ma voix put être entendue partout. Ce journaliste se nommait Leroux. J'avais compris sa loyauté car il me laissa parler. Dans l'article que publia Paris-Soir quelques heures plus tard, je retrouvai mes paroles mêmes.

- J'ai volé jadis pour une femme que j'aimais. Ça a l'air stupide et roman à l'eau de rose, pas vrai ? Le soir de mon premier vol, elle passait la nuit à Lariboisière. Elle attendait un enfant de moi. J'étais sans un sou, sans travail. Je ne voulais pas qu'à sa sortie de l'hôpital, mon gosse et sa mère soient à la rue. Pour cette femme, j'ai continué d'autres cambriolages.



Ou bien :

Le doublage, c'est la misère, le manque de travail dans une colonie où règne la pauvreté. C'est l'obligation à la déchéance. On s'enfoncé encore d'avantage.

Ou bien encore :

Je n'oublierai jamais.

Cet entretien dura plus d'une heure. Pendant 5 jours j'errai dans Paris, jusqu'à ce que je décide de retourner dans cet hôtel de la rue Stephenson. Là où je vécus avec Blanche et mon fils. J'avais vieilli et l'hôtel aussi. Ma chambre pour la nuit était contigüe à la chambre ancienne. Le sommeil me pris tard dans la nuit. Au matin, j'entraï dans le bar où j'avais échoué le jour de mon arrivée avec Blanche. Je me fis servir à la table où Salaün et moi nous nous étions si souvent concertés.

La cabine téléphonique était toujours là. Je décidai d'appeler à Troyes. Le doigt descendant sur la page de l'annuaire, je cherchai parmi des noms sans en omettre un seul... Beaucoup m'était inconnu... Parmi eux, le nom d'un homme qui avait servi deux ans dans le même café que moi, nous avions été de bons amis... Il ne m'aurait pas oublié. J'étais tremblant lorsque j'actionnai le cadran :

- Je dis un nom et demandai. Est-ce toi ?

- Oui, qui me parle ?

- Raymond... Raymond Vaudé.

La voix fut soudain toute proche, stupéfaite, amicale.

- Vaudé ? Toi ? Où es-tu ?

- A Paris

- Ne viens pas à Troyes, on t'y recherche.

Je lui demandai des nouvelles de ma mère, il m'expliqua qu'elle avait été très mal après ma condamnation, on a bien cru qu'elle ne retrouverait la raison. Longtemps elle t'a cru mort là-bas car les parents de Blanche avait reçu ton acte de décès. Puis il y a quelques mois, les journaux ont parlé de ton passage dans une île. Mais elle n'osait penser que c'était vrai et être heureuse. Elle travaille autant qu'elle le peut dans une bonneterie. Elle est vaillante mais pas très forte.

- Dis-lui... mais non. Je dirai moi-même à ma mère ce que j'avais à lui dire, à genoux, en lui demandant pardon.

- Et Blanche ?

- Elle habite, tantôt chez sa mère, tantôt à Paris, quai d'Auteuil à ce qu'on m'a dit.

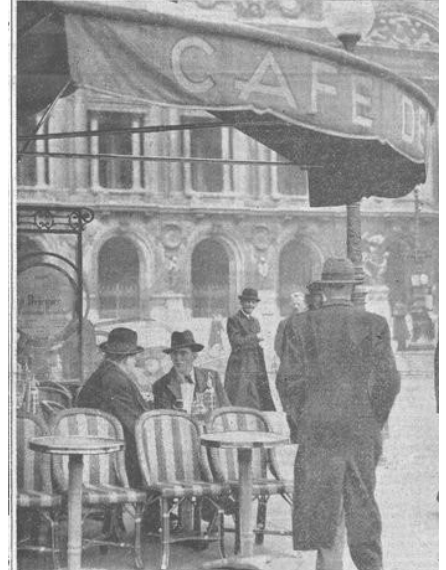
- Où est-elle en ce moment ?

- Hier encore, je l'ai vue à Troyes avec son mari.

- Elle est mariée ?
- Oui depuis trois ans.
- Heureuse ?
- Certainement. Toujours élégante et riieuse.
- Merci.

J'avais posé le récepteur. Je n'avais plus rien à apprendre. Une demi-heure plus tard j'achetai un browning chargé de sept balles. La décision était prise, elle me laissait calme et la proximité de l'action me délivrait. La condamnation que j'avais prononcée était méritée. Je l'exécutais sans faiblesse, sans me laisser détourner d'elle par les conséquences qu'elle aurait contre moi. Tout valait mieux que cette impunité élégante, heureuse, riieuse, cette inaction devant la trahison continuée. En attendant à la terrasse d'un café le train qui me mènerait vers Troyes, je lisais mon journal.

Deux consommateurs lisaient ce même journal. Ce Vaudé, il me plait dit l'un d'eux. Je ne m'occupe pas de son passé, mais de ce qu'il vient de faire. Pour moi, approuva le second, ce Vaudé n'est plus un évadé, ni un forçat mais un homme qui a risqué sa peau. Je lui serrerais volontiers la main. Je me levai et sans mesurer mes paroles, je leur dis : je suis Vaudé, messieurs, celui dont vous parlez et je vous remercie de ce que vous avez dit. Je les saluai, puis je partis pour prendre mon train qui me conduirait vers Troyes.



Je descendis du train à Barberey, la dernière station avant Troyes. Je connaissais les chemins de traverse pour aller vers cette maison où je savais depuis le matin que je pourrais rencontrer Blanche. Le revolver était dans ma poche droite. L'arme était prête. Cet après-midi de printemps était ensoleillé et chaud. Je pressai le pas, cachant mon visage d'un geste naturel avec le rebord de mon chapeau. Comme j'arrivais près de la porte, j'entendis un pas de femme. Dans la grande cuisine pavée je vis une femme, ce n'était pas Blanche mais sa mère. Elle me tournait le dos quand j'ouvris la porte. Avant de se retourner vers moi elle demanda : qui est là ? Quand elle me fit face la stupeur et la frayeur se lisaient dans ses yeux. Elle répétait :

- Vous ? Vous ?
- Où est Blanche ? Lui dis-je ?
- Elle n'est pas ici, balbutia-t-elle
- Vous mentez, elle était à Troyes hier, on l'y a vue.
- Elle est partie ce matin, vous pouvez fouiller la maison.
- Je la retrouverais répondis-je. Elle est à Paris quai d'Auteuil.
- Comment le savez-vous cria-t-elle. Puis elle se tut, les mains sur sa bouche car elle venait de comprendre qu'elle me livrait sa fille. Elle tenta de me faire croire qu'elle était partie dans le midi. Elle avait peur de moi et elle s'est enfuie. J'eus pitié d'elle, de sa détresse mais je lui dis.
- Vous ne la sauverez pas. Dans quelques heures je serai à Paris et je l'aurai retrouvée.
- Elle vint jusqu'à moi et me supplia : elle était si jeune quand...
- Quand j'ai volé pour elle qu'elle m'a abandonné.
- Soyez bon.

Son regard se porta sur le dehors et ajouta : tenez, voyez.

Un enfant arrivait en courant. Un enfant de 8 ans, aux joues rouges, qui avait mon visage et mes yeux d'enfant.

- Mon fils ? Dis-je avec une sorte de vacillement de toute l'âme.
- Oui, Robert.

C'était mon fils que je voyais.

Mon beau petit inconnu que j'avais vu pour la dernière fois dans un berceau et qui venait vers moi, plus inconnu pour lui qu'il ne l'était pour moi. Par sa seule présence, il devenait mon cœur, ma pensée, mon souvenir, le centre du monde. Mon fils. Je le pris dans mes bras et le tenais si fortement que je dus l'effrayer, car il m'observa étonné. Je riais comme si je sanglotais. La vieille dame crut que je faiblirais et me dit dans un souffle.

- Ayez pitié d'elle, à cause de lui.
- Non, répondis-je. C'est par elle et pour elle que j'ai été privé de lui. Je reposai l'enfant à terre. Il n'avait pas parlé et m'observait toujours, encore étonné, mais vaguement compréhensif. Je l'embrassai une dernière fois avec la même violence sans espoir et lui dit :
- Écoute mon petit. Écoute bien, je suis ton père.

Puis je partis sans regarder derrière moi. Ce soir, je sera à Paris quai d'Auteuil et je parviendrai vite à rejoindre Blanche.

Je ne sus que je pleurais que lorsque je sentis mes larmes sur mes lèvres.

D'abord, je songeai à regagner la gare de Barberey, puis je pensai à ma mère, et je voulus passionnément la revoir, ne fusse que de loin. Je me dirigeais vers Troyes. Sur le pont des Marots j'aperçus débouchant de l'avenue Pasteur trois motocyclettes. Elles se dirigeaient vers ce village d'où je venais et elles étaient chevauchées par des gendarmes. La mère de Blanche avait sûrement signalé ma présence. Elle défendait sa fille.

Sur le pont aucun recul n'était possible, aucune fuite. Sans hâte, je tirai une cigarette et l'allumai, la tête baissée, les deux mains protégeant le briquet et cachant mon visage. Quand j'éteignis le briquet et écartai mes mains, les gendarmes étaient passés.

L'alarme étant donnée et la chasse à Vaudé commençait.

Si une ruse avait pu détourner les premiers chasseurs, d'autres retrouveraient la voie toute fraîche et si je voulais rentrer à Paris, je n'avais pas un instant à perdre. J'hésitai cependant avant de renoncer à voir ma mère. Je sortis de la ville et atteignis la grand-route.

Avant de quitter Troyes j'étais allé rendre visite au journal « Le Petit Troyen » qui avait déjà publié quelques lettres relatant les péripéties de mon évasion. Je venais aussi chercher des nouvelles de ma mère. Je demeurai à la rédaction près d'une heure et je pus sortir sans attirer l'attention des policiers qui ne disposaient d'ailleurs de moi qu'un signalement incomplet.

Mes souliers me faisaient mal. Le détail est trivial mais véridique. Je me ressentais de ma longue marche de Saint-Nazaire à Nantes et aussi de toutes les séquelles que la forêt m'avait laissées.

Malgré mon désir de me cacher, je dus faire un geste d'appel au conducteur d'un camion qui passait. Il s'arrêta.

- Je suis blessé au pied, lui-dis-je. Pouvez-vous me prendre dans votre voiture ?
- Je vais du côté de Choisy-le-Roi. Est-ce votre chemin ?
- Justement, je vais par-là, moi aussi, répondis-je.
- Alors, montez, dit-il.

Lorsque je fus assis à côté de lui, il ajouta en démarrant.

- Je ne sais pas ce qui se passe à Troyes. La gendarmerie est en l'air, et on parle de barrages sur toutes les routes. Il aurait mieux valu, sans doute, que je saute de cette voiture, mais en définitive, je n'aurais rien changé à mon destin. Avec mes stupides souliers et mes pieds blessés, j'aurais été à la merci d'une battue. Peut-être fallait-il pour que ma vie soit remplie, que je fusse arrêté.

Les barrages, s'ils étaient dressés seraient sûrement à l'entrée et la sortie des localités. La petite ville de Romilly-sur-Seine fut traversée sans encombre. Une vingtaine de minutes de tranquillité relative jusqu'à Nogent-sur-Seine. Rien d'anormal, pas de barrage à l'entrée en tout cas.

Soudain, un coup de frein brutal. Le camion patine et je n'ai que le temps de jeter mon revolver dans le fossé. A vingt ou trente mètres devant la barrière fermée d'un passage à niveau, quatre gendarmes attendaient.

La voiture stoppe, bloquée. Des gendarmes ouvrent les portières la chasse à Vaudé est finie.

## Ma mère

Après une nuit passée au poste de la brigade, je fus transféré à Troyes et écroué à la maison d'arrêt, l'aventure de la forêt et de la mer s'achevait dans cette cellule, je serai ramené à Saint-Laurent, mais je reviendrai, Blanche n'était qu'en sursis. Vers midi, ma cellule s'ouvrit. Le gardien-chef entra et en brave homme qu'il était, me dit :

- Je vous apporte une bonne nouvelle. Monsieur le Procureur a autorisé que vous receviez une visite cet après-midi.
- De qui ?
- Vous verrez bien.
- De ma mère ?
- Réglementairement, Vaudé, cette visite devrait avoir lieu au parloir ordinaire et vous savez ce que cela veut dire : présence d'un gardien et séparation par une grille. Je prends sur moi de faire une entorse au règlement et la visite aura lieu dans un local près du greffe, sans grille, sans surveillance.

J'espère que vous ne me ferez pas repentir de ma bienveillance à votre égard.

- Je vous remercie, chef, lui dis-je sincère, et vous pouvez avoir confiance en moi. Mais répondez-moi..... C'est ma mère qui viendra me voir, n'est-ce-pas ?
- Qui voulez-vous que ce soit ? dit-il simplement.

C'est avec une impatience bouleversée que j'attendis que ma cellule s'ouvre.

Enfin la porte s'ouvrit.



- N'oubliez pas votre promesse Vaudé.

- Non, chef.

Entrez maintenant, mon garçon. Votre maman est là.

Elle était là, toute petite, toute frêle, toute vêtue de noir, avec un visage ridé et des cheveux tout blanc. Ses lèvres bougeaient sans rien dire que je pusse entendre.

- Maman.

Je la tenais contre moi, comme j'avais tenu mon fils et elle levait ses yeux tout noyés de ses larmes. Elle était pâle comme si son cœur défaillait et ses lèvres avaient toujours leur remuement d'amour ou de prière.

- Mon grand, mon fils...

La voix, la chère voix tant aimée, était voilée, timide, incertaine.

- Raymond... C'est toi ....

Elle avait posé ses mains sur mes joues. Je les réunis dans une seule des miennes et les embrassais.

- Comme tu as dû souffrir, mon petit.

- Comme tu as dû souffrir, maman.

- Ne me parle pas de moi, refusa-t-elle. Moi je ne compte pas. Tes cheveux sont devenus gris. Tu as maigri, aussi.

- C'est moi qui ne compte pas et c'est toi qui es tout. Ma souffrance était méritée, mais la tienne... Par moi, tu auras connu toutes les hontes, tous les malheurs. Pardonne-moi. Ah ! La sainte et divine douceur de sa réponse :

- Je t'ai pardonné depuis toujours, mon grand. La tête sur son épaule, à la place câline des enfants gâtés, je pleurais comme elle.

- Mon grand, ne pleure pas disait-elle.

Toutes mes larmes ensemble ne valaient pas une seule de ses larmes. Puis nous restâmes sans rien dire, puis :

- On a été méchant avec toi, lui demandais-je ?

- Quelquefois, oui, autrefois surtout, répondit-elle avec un geste vague.

- Qui ?

Qu'importe, mon grand... il faut comprendre les gens. Après ta condamnation, ils n'avaient pas beaucoup de pitié pour moi. Puis, avec le temps ils ont regretté. J'ai trouvé une place chez Poron, je gagne bien ma vie, et, à l'atelier où je travaille je n'ai jamais eu à me plaindre, jusqu'à ce matin...

- Que s'est-il passé ce matin ?

- Eh bien, voilà, dit-elle... Mais c'est une bêtise qui ne doit pas t'inquiéter. Ce matin en arrivant à ma place à l'atelier il y avait un journal ouvert à la page qui annonçait ton arrestation, l'arrestation du...

- Bagnard ?

Quelqu'un l'avait placé là pour me faire de la peine. Moi je savais depuis hier que tu avais été arrêté et j'avais pleuré toute la nuit. Mais les autres ouvrières se sont empressées autour de moi. Maman Vaudé ne pleurez pas me dirent-elles. La contremaitresse de l'atelier est arrivée et s'est informée de ce qui se passait. Elle a vu le journal et me dit tout doucement : ne pleurez plus, ayez du courage, votre fils vous sera rendu. Ses souffrances l'ont relevé et son passé oublié.

- Elle a dit cela ? M'écriai-je.

- Oui mon grand. Elle a dit aussi : Vous le retrouverez repentant et il gâtera votre vieillesse. Et puis si vous le permettez, je vous aiderai. Je suis seule à Troyes et vous serez ma bonne, ma douce maman Vaudé.

- Elle a dit cela, maman ?

- Oui, et elle était comme une fille qui parle à sa mère. Moi je la remerciais, mais elle ne voulait pas de mes remerciements. Non, non, qu'elle disait, je serais trop heureuse de vous aider à faire de votre fils un homme respecté et estimé. Nous y parviendrons maman Vaudé, car je suis sûre qu'il a le cœur honnête.

- Comment s'appelle-t-elle ?

- Madeleine Colnet.

C'est le nom d'une femme que je puis placer à côté de moi dans mon cœur. Décris-là moi, que je la voie.

- Elle a trente ans. Elle est aussi belle que simple et charitable. Elle a des yeux bruns qui regardent franchement. Avant ce matin, je l'aimais pour sa justice à l'atelier. Maintenant je donnerais ma vie pour elle.

- Et moi aussi, maman. Ma vie pour elle, et ma haine à l'autre.

Ma mère eut alors un véritable cri de souffrance.

- Ne songe plus à cette femme.

- Comment le pourrais-je ? Si je n'avais pas été arrêté hier, je l'aurais tuée. J'avais acheté le revolver à Paris. J'étais allé chez sa mère mais ne l'avais pas trouvée. Je revenais à Paris, pour elle.



- Par pitié pour moi, tais-toi.  
 - Même par pitié pour toi, je ne peux pas me taire. Je ne suis qu'un homme et je ne peux pas pardonner.  
 - Oublie, me dit-elle.  
 - Oublier, je le puis encore moins que pardonner. Si tu savais ce que j'ai souffert.  
 - Et moi, murmura-t-elle, n'ai-je pas assez souffert, assez pleuré ? Si tu fais ce que tu dis, tu seras encore condamné, et, cette fois, tu m'auras tuée. Veux-tu que je me mette à genoux, que je me traîne à tes pieds, moi, ta mère ? J'avais honte de lui résister et peur de ma faiblesse.  
 - Il faut que tu m'entendes, mon fils, comme autrefois quand tu étais tout petit. Tu ne veux pas que je meure par toi. Ne tue pas.

Ma mère fit le geste de s'agenouiller et je la relevais et lui dit : relève-toi, je ferai ce que tu voudras.  
 -Tu me le jures ?  
 -Oui.  
 -Sur ma vie ?  
 -Oui.  
 -Merci mon chéri, merci.

Elle s'était blottie contre moi et elle devait entendre les battements de mon cœur. C'était d'elle que je puisais ma force. Et c'est ainsi que par elle, Blanche fut graciée. Ma mère par sa simple bonté de sainte avait exorcisé ma vie. Ce n'était pas seulement à Blanche qu'elle avait fait grâce en me disant « ne tue pas » mais à moi aussi. Cette vérité que j'avais entrevue dans mes souffrances pendant mes jours d'incertitude, sans avoir la force d'en faire mon guide, ma mère me l'avait imposée. Oui, que sa voix, ses mains et sa prière soient bénies à jamais.

### Une place entre les hommes

J'étais justiciable des tribunaux de la Guyane et chaque jour pouvait être celui de mon retour vers le pénitencier. Des semaines, deux mois passèrent et brusquement ma situation juridique changea comme se retourne une médaille. Le 17 juin 1938, un décret de loi abolissait le temps de doublage et soustrayait les évadés à la compétence des tribunaux aux coloniaux. Une telle décision à laquelle on a dit que mon évasion n'était pas étrangère, m'apportait un rayon de lumière imprévu et magnifique. Désormais je ne serais pas refoulé de France, mes juges seront à Troyes. Je ne serais plus éloigné de ma mère.

La pauvre venait me voir souvent et le gardien-chef ouvrait pour elle, près du greffe, la petite salle où nous restions seuls. Elle avait son air timide du premier jour et aussi souvent qu'elle crut que je repartirais au bagne pour y être jugé, je ne la vis sourire.

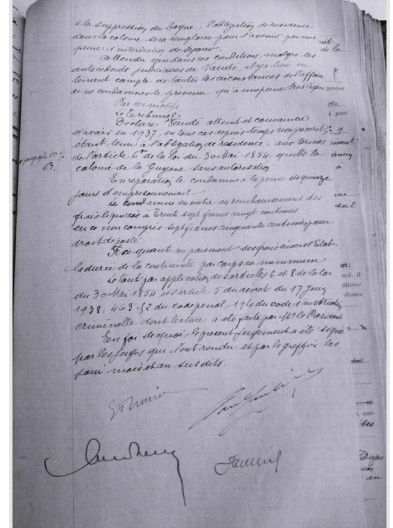
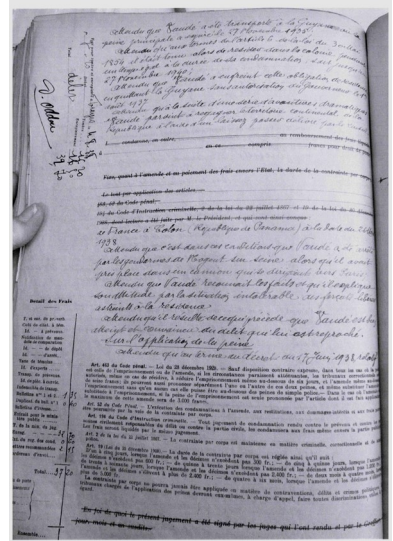
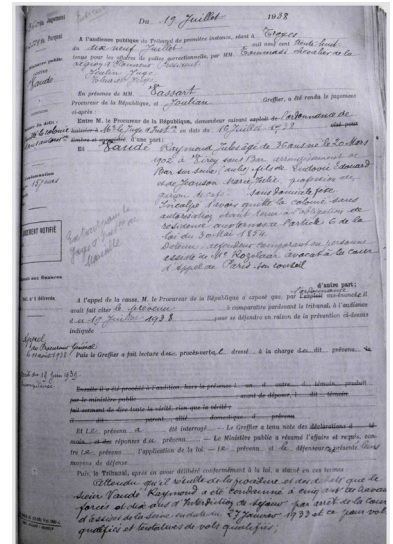
Un après-midi, elle me dit qu'elle avait osé se présenter à Monsieur le Président du Tribunal, Monsieur le Procureur de la République et que tous deux avaient daigné la recevoir et s'étaient montrés bien complaisants, bien polis, la priant de s'asseoir, l'encourageant à parler.

-Ils m'ont promis, mon grand, de bien étudier ton affaire, et je crois qu'ils seront très bons pour toi. Quel bonheur ce serait si tu étais libre bientôt, si tu rentrais chez nous....

Elle avait dit « chez nous » avec la calme douceur de l'habitude sans songer peut-être, quel que fût son amour et toute la tendresse que de tels mots promettaient à l'errant depuis si longtemps sans foyer.

-Tu trouveras tout dans le même état, sauf quelques meubles que j'ai dû vendre pendant des périodes de chômage. Tous les jours maintenant, il y a des fleurs. C'est Madeleine qui garnit le vase de porcelaine sur la table. C'est elle qui m'a aussi conseillée de voir ces Messieurs. Elle aussi qui m'a conduite devant la porte du Palais de Justice et elle a attendu que j'en ressorte. Si j'étais sa mère, elle ne pourrait pas avoir pour moi plus de prévenances. Elle te demande de garder ton courage, d'espérer. Je comparus devant le Tribunal correctionnel de Troyes le 19 juillet 1938. Je fus condamné à quinze jours d'emprisonnement. Cette peine ayant été déjà accomplie en prévention, me rendait libre aussitôt que j'aurais signé ma levée d'écrou.

Je vis pour la première fois Madeleine Colnet près de ma mère. J'avais souhaité que ma mère n'assistât pas à des débats dont elle aurait pu souffrir. Madeleine ne l'avait pas quittée. Elles surent toutes les deux la grande nouvelle par des voisins. Elles me souriaient. La rue de mon enfance m'accueillait, indulgente, oublieuse et



tendre. On me salua, ne me posa pas de question. Je répondais à tous, mais je ne voyais que les deux femmes qui m'attendaient. Quand je fus près d'elles, ma mère, sans rien dire, me contempla comme si un miracle la frappait d'hébétude, et Madeleine me tendit la main.

- Je suis heureuse, murmura-t-elle, bien heureuse, pour vous, pour elle, pour...

Elle n'acheva pas sa phrase, mais je compris qu'elle voulait dire pour moi.

La table était prête dans la salle à manger, des fleurs étaient posées au milieu. Les couverts en argent que Madeleine avait prêtés et les verres brillaient. Cette table, préparée pour nous trois dans sa simplicité, dans sa pureté, avait quelque chose de solennel et presque religieux.

J'étais dans ma maison « chez nous » On eût dit que la maison écoutait l'enfant perdu qui lui revenait.

- A table, maintenant, dit Madeleine.

Ma mère avait noué un tablier blanc sur sa robe noire des dimanches. Pour sûr, le rôti sera manqué car elle allait de la salle à manger à la cuisine en revenant les mains vides. J'ai la tête un peu perdue vous comprenez, dit-elle.

La soirée fut courte comme un rêve heureux. Les bruits de la rue, une voisine qui appelait un enfant désobéissant, c'était cela le bonheur, cette paix, ces fleurs, ce regard de deux femmes, cette sonorité de la rue. J'étais heureux. Que c'est bon le bonheur et la liberté. Mais les avais-je déjà mérités ?

Je revoyais Madeleine, car souvent, la journée achevée, elle raccompagnait ma mère et dinait avec nous. Un soir, elle me dit en effeuillant distraitemment une fleur :

- Un homme n'a de place entre les autres hommes que s'il est capable de se sacrifier pour eux.

Bientôt, d'ailleurs, ce bonheur et cette liberté furent encore menacés. Quarante jours après ma comparution devant le Tribunal de Troyes, je fus avisé que le Procureur général de la cour d'appel de Paris interjetait appel à minima, selon la formule juridique, du jugement rendu. Cet appel n'était pas seulement sur la modération de la peine, mais aussi sur la compétence du Tribunal. Le décret du 17 juin retirait bien aux tribunaux de la Colonie le pouvoir de juger les évadés. Or ce règlement n'ayant pas encore été publié, le Procureur général estimait que je relevais non pas des tribunaux métropolitains, mais du Tribunal correctionnel colonial de Saint-Laurent, devant lequel je devais être traduit. Cette angoisse dura six mois. Lorsque je fus appelé à la barre de la Cour le 19 mars 1939, le règlement d'administration qui donnait vie au décret n'était pas encore promulgué. La Cour renvoya son arrêt à huitaine et, généreuse, humaine, confirma le jugement du Tribunal de Troyes. Je n'avais plus rien à craindre, de la loi, de ses textes, de ses formes.

Puis la guerre vint, un matin de septembre. Là, je mesurais que la marche dans la forêt ou la course sur la mer n'étaient rien et que cette mort consentie était stérile parce qu'elle était inutile pour les autres hommes.

Tandis que des soldats se battraient et se battraient pour moi, ancien condamné à une peine infamante, j'étais chassé de leurs rangs, exclu de l'armée. Mon sang ne valait pas le leur et défense m'était faite de le verser pour eux, pour ma mère, pour Madeleine, pour mon pays. Tout au plus, étais-je convié à rejoindre des compagnies de travailleurs et loin du feu, loin du péril, loin de la mort, de m'armer d'une pelle et d'une pioche.

Madeleine écoutait mon désespoir et me plaignait. C'est près d'elle, soudain, que je trouvai ma vie. Je ne pouvais pas être un soldat, soit. Je serais un soldat qui se battrait pour la France, dans la légion étrangère. Mon sang était à moi et je l'offrais joyeusement. Elle m'approuva, son beau regard sincère sur mes yeux.

-Là est votre devoir Raymond, me dit-elle.

Elle prononçait mon nom pour la première fois.

Le 11 septembre 1939 à Paris, je m'engageai pour cinq ans dans la légion étrangère. Mais là non plus, je n'avais pas le droit de me faire tuer. La légion s'épurait et rejetait les condamnés de droit commun. Raymond Vaudé, l'ancien forçat, menottes aux poignets fut renvoyé aux exclus, à ceux qui ne devaient pas se battre et qui étaient indignes de mourir. On m'affecta dans une compagnie pour peindre les vitres d'un casernement pour les rendre opaques.

Chaque soir j'écrivais à Madeleine et je lui disais mon dégoût de moi, de ma vie. Elle me répondait tous les jours et me répétait d'espérer, de croire et d'attendre. Elle me disait qu'un moment viendrait où je forcerais les plus incroyables à me croire.

De lettre en lettre, ses mots prenaient toujours plus de douceur, grave, aimante.... Ils sont mon bien le plus cher, mon secret.

J'étais en permission à Troyes, lorsque commença le désastre français. Madeleine était ma femme depuis un mois. L'exode traversait la ville. J'avais fait partir ma mère, mais Madeleine refusait de me quitter. Mon unité d'exclus se trouvait à Brissac en Gironde et je reçus l'ordre de la rejoindre par mes propres moyens.

-Je te suivrai, dit Madeleine.

Nous partîmes dans le flot, main dans la main, ne nous séparant jamais. A Saulieu, des blindés allemands nous rejoignirent et comme je ne voulais pas être fait prisonnier, je troquais mon uniforme contre des vêtements de civil.

La France a perdu la bataille, mais n'a pas perdu la guerre.

J'ai pris mon rang parmi ceux qui se sont battus sur ce sol que l'ennemi couvrait. Ce que j'ai fait ce n'est pas à moi de le redire. Près d'eux, entre eux, je n'ai accompli que mon simple devoir et ma fierté est de penser qu'ils m'ont

approuvé. Leur témoignage m'a donné ma récompense suprême. Je l'ai reçue, le 14 juillet 1946 à Troyes, devant les troupes qui présentaient les armes, avant d'épingler à ma veste la médaille de la résistance. Un Commandant lut la citation que je lègue à mes enfants.

*« Raymond Vaudé, membre de l'organisation F.T.P.F, a participé à différents sabotages, à l'organisation de groupes de résistants, à la diffusion de journaux, tracts et affiches de la Résistance. A saboté un avion allemand. A participé à la destruction de l'outillage mécanique d'une usine de guerre travaillant au compte de l'Allemagne. A aidé, caché, hébergé des réfractaires du travail en Allemagne ou leur a fourni des papiers d'identité pour fuir.*

*En qualité de garçon de restaurant, il s'est également infiltré au mess des Officiers allemands et du personnel de la gestapo et a pu ainsi recueillir de précieux renseignements à la Résistance.*

*Enfin, comme membre de la 2<sup>ème</sup> compagnie du 5<sup>ème</sup> bataillon de marche, a participé très activement aux combats pour la libération de Troyes ou, comme volontaire a pris une part active à la réduction des emplacements défensifs ennemis qu'il avait repérés quelques jours auparavant »*



L'ordre de la Libération est un ordre français créé par le général de Gaulle en 1940 et destiné « à récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de libération de la France et de son Empire » lors de la Seconde Guerre mondiale.

C'est le deuxième ordre national français après celui de la Légion d'honneur, et il ne comporte qu'un seul grade. Il est forclo depuis 1946, et seules 1 061 croix ont été accordées, à des personnes, unités militaires et communes, en récompense de hauts-faits accomplis pour la Libération. Ses titulaires ont droit au titre de compagnon de la Libération.

L'insigne de l'ordre est la croix de Lorraine, et il porte au revers la devise : « *Patriam servando, victoriam tulit* » (« En servant la patrie, il a remporté la victoire »). Le ruban vert et noir symbolise l'état de la France en 1940, alliant le noir du deuil au vert de l'espérance.



*Le bâtiment se trouve à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue Diderot*



*L'intérieur de la Gestapo*

*Il fut arrêté par la gestapo et interrogé dans les locaux du boulevard Gambetta. Mais sa science des interrogatoires lui permit de se faire passer pour un individu qui n'avait pas toute sa tête.*

### **Ma femme, mes enfants**

Qu'ajouter ? On décrit la tempête mais que dire des eaux calmes ? Et cependant, c'est la vie quotidienne, égale, aimante, qui est véritable poésie.

Je travaille à Troyes et j'habite à quelques kilomètres de Troyes dans une maison qui est une petite ferme. La nuit, mon travail de garçon de café terminé, je reprenais le chemin qui me ramenait vers celle qui a cru en moi et qui a tenu la main de ma mère à l'instant de sa mort sans souffrance. Les enfants sont endormis, mais elle, elle veille.

Parfois sur la route, la pensée, oiseau lâché, part, s'égaré, revoit la crique aux eaux claires, le sable semé de pépites. Là-bas serait la richesse. Mais c'est ici qu'est la seule que je veuille, près de ma femme et de mes enfants.

Ma femme, mes enfants... les mots les plus doux que je puisse penser et dire. Que de fois seul sur la route, les ai-je prononcés à haute voix pour le seul plaisir de les entendre.

Mais devant eux, souvent je me suis senti coupable encore. Le nom qu'ils portaient était celui d'un homme qui restait condamné. Ce poids que je portais, ils le supportaient aussi, elle dans ses mains confiantes, eux mes enfants, dans leur innocence.

Mais, ce soir, j'ai pu lui dire, à elle, près de nos enfants qui dormaient, comment, dans une audience grave et attentive, les juges de la Chambre des mises en Accusation, statuant sur la requête que j'avais présentée, ont prononcé que j'étais réhabilité à la date du 25 avril 1947.

La condamnation ancienne est effacée pour eux, comme elle l'est pour moi. Mais l'homme que je suis devenu ne pardonne pas à l'homme que j'ai été, même s'il a cessé de le connaître.

## **Après s'être évadé de la Guyane, l'ancien forçat Raymond Vaudé veut y retourner en homme libre.**

### **Réunion à Troyes**

Raymond Vaudé après sa réhabilitation, émet le souhait de retourner en Guyane afin de défricher une concession territoriale près de Cayenne et de la mettre en culture. Il a déjà pris contact avec le Gouverneur de Saint-Laurent-du-Maroni, pour obtenir la concession désirée. Il se fait fort, s'il l'obtient, d'amener avec lui 300 volontaires bien décidés à tenter la chance sous cette latitude. C'est en pleine communion d'idées qu'on a décidé de monter l'entreprise sous forme de coopérative et il n'y aura pas plus de chef à Saint Laurent qu'il n'y en a ici à Troyes. On partirait avec femmes et enfants. Le travail se ferait en commun, le partage également.

Comment appellera-t-on la concession ?

Alors Raymond répondit :

- Je vous propose de l'appeler « Ivanhoé » du nom d'Yvan qui est indiscutablement notre précurseur à tous et Hoé : sur la terre d'Afrique, il entendra notre appel en provenance de l'Amérique.

N'ayant trouvé aucune perspective dans l'hexagone Raymond Vaudé rejoint donc son ancienne terre de souffrance au cours de l'année 1949.

Etat de la Guyane vers 1950.

La Guyane a une superficie comparable à celle de l'Irlande, du Portugal ou de l'Autriche.

Ce qui tue le pays, disait un humoriste de l'époque, c'est qu'il y a plus d'estomacs que de bras !!!

Le peu d'essor qu'a connu la Guyane n'a été dû qu'aux bienfaits de la transportation.

A Saint-Laurent-du-Maroni, les forçats avaient planté de florissantes bananeraies et entretenaient la ville à la satisfaction générale. Aujourd'hui ces mêmes plantations sont à l'abandon et les rues de la ville où l'herbe pousse sans que nul ne songe à l'arracher.

A Cayenne, les forçats, pour le compte de propriétaires créoles, cultivaient des jardins maraîchers qui alimentaient de légumes frais, le marché de la ville. Depuis le départ de ces forçats, ces jardins sont devenus une jungle et les légumes deviennent un luxe si rare, qu'ils atteignent des prix prohibitifs.

Des appels à la main d'œuvre ont été lancés.

Les personnes arrivant en Guyane avaient un contrat. Ils devaient se livrer à l'agriculture (maïs, canne à sucre), à l'élevage, à l'exploitation forestière.

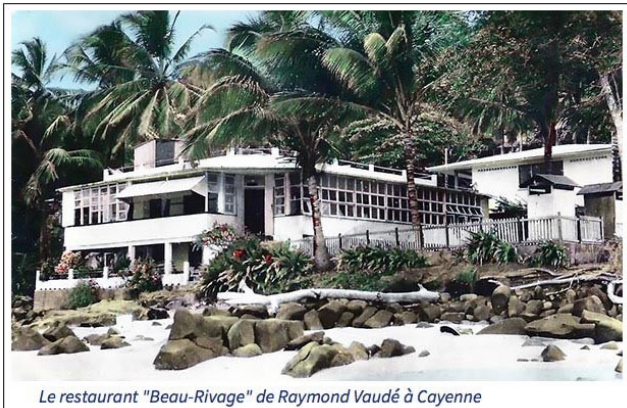
Chaque famille disposait d'une concession d'une surface de 200 hectares et cela pour 15 ans, avec cession de la pleine propriété au bout de ce temps si le terrain était convenablement exploité.



Cette initiative était trop récente pour qu'on puisse déjà en examiner les résultats. Mais si ces résultats s'avéraient concluants, il faudrait multiplier cette initiative au centuple.

On trouvait peu de bagnards dans les cimetières de la Guyane. Et pour cause, habituellement, leur corps étaient jetés à la mer, servant ainsi de pâture aux requins.

Revenons à Raymond Vaudé.

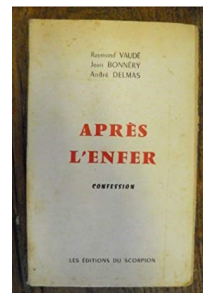


Le restaurant "Beau-Rivage" de Raymond Vaudé à Cayenne

C'est à force de labeur, qu'il amassa assez d'argent pour ouvrir un hôtel-restaurant à Cayenne.

Devenu un honnête commerçant, Raymond pensa à écrire le récit de ses évasions. Ce livre « *Après l'enfer* » connut un bon succès puisqu'une seconde réimpression dut se faire.

Il concentre aussi une partie de son temps et de son énergie à aider certains de ses ex-codétenus.



Le 21 mars 1964, Raymond eut l'extrême honneur de recevoir le général De Gaulle dans son établissement lors de sa visite en Guyane.

C'est en avril 1964, que le gouvernement français décida d'installer une base spatiale en Guyane et c'est en 1965 lors de la construction de cette base que Kourou, jusqu'alors simple village va devenir une véritable ville. Le centre spatial sera inauguré le 9 avril 1968 avec le lancement de la fusée sonde « Véronique ».

En 1966, Raymond revint en France. Il confiait alors à des journalistes, qu'il souhaitait vendre son hôtel à Cayenne et d'y finir ses jours.

Mais l'activité de Raymond ne devait pas s'arrêter-là. Après avoir vendu son établissement à Cayenne, il fut le premier commerçant à s'installer dans la nouvelle ville de Kourou.

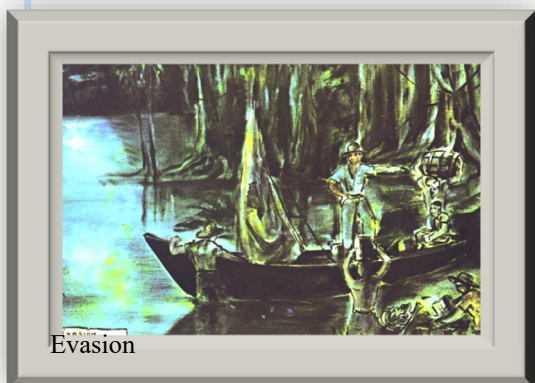
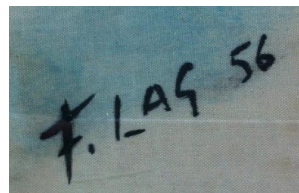
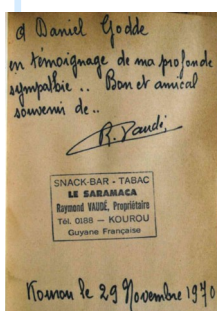


Raymond Vaudé (2<sup>e</sup> en partant de la gauche) accueillant le général de Gaulle lors de sa visite en Guyane

Ce restaurant bar très connu là-bas « Le Saramaca », était un peu la cantine des ingénieurs de la base spatiale.

Le Saramaca se trouvait près du cinéma Urania. Les jeunes qui y venaient et qui demandaient un lait fraise avaient le don de mettre Raymond dans tous ses états, il leur disait alors : Allez téter votre mère, et sa femme Madeleine de lui dire... Raymond laisse ces jeunes, retourne d'où tu viens.

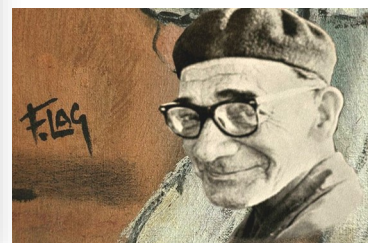
Francis Lagrange, un ancien bagnard au passé rocambolesque, est enfin libre en 1946, mais il doit rester en Guyane. Il y vécut en reproduisant des cartes postales et en peignant des tableaux sous le pseudo de « FLAG ».



Evasion



Règlement de compte dans un dortoir



Raymond écrit un nouveau livre « Passeport pour le baigne » dans lequel il dit que lors de sa remise de médaille le 14 juillet 1946 à Troyes, il avait senti qu'il était rentré dans la société des hommes.

Dans ce livre il parle aussi du célèbre « Papillon » en réalité Henri Charrère qu'il connut. Mais comme beaucoup d'anciens bagnards qui l'avaient aussi côtoyé, il fallait mieux ne pas aborder le sujet devant Raymond car il le tenait en piètre estime. Tous lui reprochaient de s'être attribué à lui-même les aventures de ses compagnons de misère.

Raymond fut l'un des rares bagnards qui réussit socialement en Guyane et a donné une lignée d'entrepreneurs en ce pays.

Il décède en janvier 1986 à Kourou et son épouse Madeleine le suivit de très près puisqu'elle décéda en février 1986.

Cette terre de souffrance était devenue sa terre d'adoption.

*Sur le site : nos grands hommes/Mairie de Cayenne, vous découvrirez que Raymond Vaudé fait partie des personnalités guyanaises.*



### **Pascal Vaudé, petit-fils de Raymond**

Pascal Vaudé, chef d'entreprise guyanais, 26 ans plus tard, en remportant l'édition 2012 de la course transatlantique en solitaire « Rames-Guyane », réhabilitait définitivement son grand-père. Cette course partait de Dakar et arrivait à Cayenne.

Alors que se rapprochaient, les côtes de Guyane, après plus d'un mois de lutte acharnée contre l'océan, j'ai pensé très fort à mon grand-père qui avait fui ces mêmes côtes avec ses compagnons sur une barcasse de fortune.

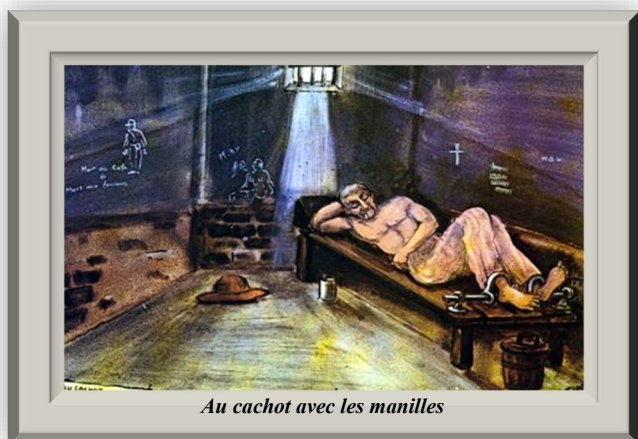
En franchissant cette ligne d'arrivée, Pascal signera donc deux victoires, la sienne, mais aussi la revanche de son grand-père le matricule 52.306.

Je pense souvent à mon grand-père et je suis fier de lui.



**Pascal Vaudé, petit-fils de Raymond, à son arrivée en vainqueur de la transatlantique en 2012**

. Quelques tableaux de peintures de F. Lagrange, bagnard compagnon de Vaudé



Au cachot avec les manilles



Tribunal maritime spécial - sentence de mort

### Remerciements de Vaudé

Bien que tardivement, je profite de la publication de ces « Mémoires » pour renouveler mes remerciements les plus chaleureux aux autorités civiles et militaires, Anglaises, Hollandaises, Américaines, Dominicaines, ainsi qu'à la population de ces divers pays, pour l'hospitalité, l'aide et le réconfort qu'ils m'ont témoigné au cours des événements relatés dans ces « Mémoires »...

J'adresse particulièrement mes sentiments de gratitude à Son Excellence le Gouverneur de la Trinidad... au Chef des détectives de Port-of-Spain... à Mr le Directeur du Trinidad-Guardian... au Capitaine de Police de Castries (Santa-Lucia)... au Capitaine du Shonner « Le Flight »... à Mr. Le Directeur du Service de l'immigration à La Romana... à Leurs Excellences José Garcia, ministre, et Pedro Trujillo, Capitaine général des armées de Terre de Saint-Domingue... à Mr. Munoz Mac Cormick, Capitaine-forestier de l'Île Mona... à Mr. le Gouverneur de Porto-Rico... à Mr. l'Attorney général de la Jamaïque... à Mr. Fairclough, directeur du « Public Opinion » de Kingston... à Mr. L'Avocat général du gouvernement américain à Cristobal de Panama... au Commandant, à l'équipage et aux passagers du paquebot « De la Salle »... à Mr. Le gardien-chef de la Maison d'Arrêt de Troyes et Mr. Vassard, Procureur de la République à Paris qui, par son humanité, son soutien et sa bonté, m'a permis de gravir la pente rude de la réhabilitation.

Enfin, je remercie Jean Bonnery, romancier et Avocat à la Cour d'Appel de Paris, qui, d'une plume sobre, sans aucune grandiloquence, a su retracer avec exactitude, les péripéties du roman de ma vie.

Raymond VAUDÉ  
Torvilliers par Sainte-Savine

### ANECDOTE

Bonjour à tous, je suis arrivé en Guyane en fin 1967. La 1<sup>ère</sup> nuit je l'ai passée chez Raymond Vaudé, il avait vendu son ancien resto et avait ouvert un bar-resto-chambres rue Lalouette, nous avons immédiatement lié connaissance car je parlais sur Kourou prendre la direction d'une société d'approvisionnement de matériaux de construction: Les Docks de Chatillon et nous avons ensuite construit le bar le Saramaca de Raymond Vaudé, payé en parti avec la vente de son établissement de Cayenne et souvent il nous refilait des pépites d'or en paiement, que nous faisons évaluer chez le bijoutier d'à côté (Bullet, Bullié?)...

Un jour j'ai accompagné Mme Vaudé à Cayenne chez IVECO pour acheter le gros camion qu'elle offrait à son fils...elle a ouvert son petit sac en croco, elle a sorti une boîte de pierres précieuses, il y avait des pépites, des émeraudes, des rubis et le patron, un béké a appelé sa femme qui a choisi et nous sommes repartis avec les clés du camion. En arrivant à Kourou, le soir tard, car il n'y avait que les bacs, Mr Vaudé demande à sa femme : et alors ?

- Elle de lui répondre : on peut acheter un 2<sup>ème</sup> camion.

Moi qui avais 26 ans j'ai appris beaucoup de choses avec lui...

Pendant tous les travaux il m'invitait le midi à l'Albia...mais sur le chantier il était "chiant" et gueulait toujours... J'ai d'autres anecdotes croustillantes de la famille Vaudé.

Source :

Canalblog commentaire Vaudé

## Catégories de bagnards

La déportation était infligée sous le second empire et la 3<sup>ème</sup> République, elle était réservée aux espions, activistes politiques et traitres. Prisonniers politiques, français, les déportés n'étaient pas astreints au travail. Ce n'était pas le cas des prisonniers originaires des colonies.

La transportation est applicable aux condamnés aux travaux forcés qui étaient « transportés » dans une colonie pour effectuer leur peine. Elle s'assortissait d'un doublage : tout condamné à moins de 8 ans de travaux forcés devait, une fois sa peine effectuée, résider dans la colonie un temps égal à celui de sa condamnation : assigné à résidence. Après 1868, le voyage du retour vers la Métropole ou Afrique du Nord restait à la charge du condamné, cependant, en raison du manque de travail dans la région, la plupart des libérés étaient rarement en mesure de payer leur retour. Pour les condamnés aux travaux forcés supérieurs à 8 ans : après avoir effectué sa peine, le condamné était assigné à résidence sur la colonie pour le restant de sa vie.

**Les transportés se classaient par catégories :**

**Transportés 1<sup>ère</sup> classe** : condamnés aux travaux forcés.

**Transportés 2<sup>ème</sup> classe** : condamnés à la réclusion

**Transportés 3<sup>ème</sup> classe** : 1<sup>ère</sup> section : repris de justice en rupture de ban

**Transportés 3<sup>ème</sup> classe** : 2<sup>ème</sup> section : affiliés aux sociétés secrètes

**Transportés 4<sup>ème</sup> classe** : 1<sup>ère</sup> section : libérés tenus à résider en Guyane

**Transportés 4<sup>ème</sup> classe** : 2<sup>ème</sup> section : libérés astreints à résidence

Les bons éléments des 3 premières catégories pouvaient être autorisés à travailler hors pénitenciers et camps, pour des particuliers ou l'administration. Ils pouvaient également recevoir une concession, puis, plus tard, une concession urbaine. Les assignés, ils travaillaient pour des particuliers, y compris les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, qui percevait les salaires. La peine de relégation ne frappait aucun délit particulier. Il suffisait d'avoir été condamné plusieurs fois pour être relégué en Guyane. Le relégation était toujours à vie. Il existe deux de relégués :

**Les collectifs**, vivant au camp, nourris et logés, astreints au travail, mais ne percevant que les 2/3 du salaire.

**Les individuels**, disposant de ressources personnelles et ne subissant qu'un appel trimestriel.

**Les transportés soumis au doublage**, étaient concernés par cette catégorie, les condamnés par cour d'assise pour meurtre, vol à main armée, qui échappent à la peine de mort, mais sont soumis aux travaux forcés. La loi de 1854 impose le terrible doublage qui oblige les condamnés à une peine inférieure à 8 ans à rester autant d'années en Guyane que ce temps de peine, et les condamnés à un temps plus long à rester jusqu'à leur mort sur la terre du bagne.

Ils arrivaient en Guyane pour un acte grave pour accomplir les travaux forcés suite à un acte grave (vol à main armée, meurtre, vol qualifié). Ces forçats pouvaient être condamnés pour un temps déterminé ou à perpétuité. Il y a eu plus de 55.000 transportés, ils représentaient la catégorie de bagnards la plus importante. Le bagne ainsi que toute la ville de St Laurent ont été construits par les bagnards.

**Les libérés**, une fois sa peine achevée, le transporté devenait un transporté libéré. Libéré il devait cependant rester en Guyane sous le contrôle de l'administration pénitentiaire. Pour une peine inférieure à 8 ans, il devait rester en Guyane autant d'années que sa peine. Pour une peine supérieure à 8 ans il restait en Guyane à vie. L'objectif était de peupler le département.

**Les relégués**, ils n'avaient pas commis de faute grave mais avait récidivé. Ils n'étaient pas astreints aux travaux forcés. Si leur cas était jugé lourd, ils travaillaient et étaient enfermés la nuit : c'était le camp de relégation à St Jean de Maroni. Les autres étaient libres avec l'autorisation de vivre dans la commune de leur choix. Il y eu près de 18.000 relégués. C'est le sort de ces bagnards qui émut le plus l'opinion publique. Ils étaient envoyés, après un temps de prison au bagne à vie, pour des délits souvent bien mineurs, mais parce qu'ils étaient récidivistes. Les multirécidivistes représentent la moitié des cas jugés vers 1875 ! il suffisait par exemple d'avoir reçu 4 condamnations à plus de 3 mois de prison pour vol, escroquerie, abus de confiance, outrage publique à la pudeur, vagabondage ou mendicité.

**Les déportés**, ils sont condamnés pour complot, espionnage, trahison, désertion et faux-monnayage. Déportés simples ou condamnés à être détenus en enceinte fortifiée, ils allaient soit en Nouvelle-Calédonie, soit en Guyane comme Dreyfus à l'île du diable. Il s'agissait également de condamnés politiques pour espionnage, trahison, désertion ou faux-monnayage. Ils se divisaient en deux groupes : les déportés simples envoyés pour purger leur peine aux îles du Salut (îles Royales et St Joseph) et les déportés en enceinte fortifiée, comme le fut Dreyfus, enfermés sur l'île du diable. Quelques centaines d'hommes subirent ce sort.

**L'assigné et le garçon de famille**, les assignés sont des transportés de première classe loués par l'administration pénitentiaire à des particuliers. Cette place est très vite enviée par les forçats car elle assure à son titulaire une rémunération et l'assurance d'être nourri et logé chez l'employeur. Certains transportés sont par exemple comptables auprès de comptoirs commerciaux, d'autres sont placés comme domestique chez des notables de la ville.

*Extraits de bagne généalogie*

## Bateau « Le Martinière »

Pendant la guerre de 14/18 le bateau servant à transporter les forçats fut réquisitionné.

Les transports de forçats reprendront seulement en mai 1932. Le Ministère des Colonies cède à la Compagnie Nantaise de la navigation à vapeur un navire pris aux allemands qui est rebaptisé « le Martinière ». Ce vapeur avait été construit en Angleterre en 1911 et battait pavillon anglais sous le nom d' « Armanistan ». Il fut ensuite vendu à une Compagnie allemande qui l'appela « Duala ». Il avait une portée en lourd de 5.000 tonnes et fut choisi pour le transport des forçats en raison de son faible tirant d'eau qui lui permettait de remonter le fleuve Maroni jusqu'au pénitencier de St Laurent. Les transformations du navire en bague flottant furent effectuées par l'Arsenal de Lorient et achevées en mai 1921. Son effectif se divisait ainsi : équipage : Officiers et marins, 54 hommes, personnel de l'administration : 2 médecins-Capitaine, un chef de convoi, 2 infirmiers et environ 50 surveillants, forçats et relégués : 653

Le « Martinière » transportait donc 750 à 760 hommes quand il était complet. A ses débuts le « Martinière » exécute 6 voyages consécutifs vers St Laurent-du-Maroni, car il fallait décongestionner les Centrales de Métropole et de l'Algérie, les transports ayant été interrompus pendant plus de 6 ans. Les voyages se sont ensuite effectués à une cadence normale d'un ou deux voyages par an, suivant les contingents. Certains étaient mixtes, les condamnés venaient pour les uns de l'Île de Ré, pour les autres de la Maison Carrée près d'Alger. Ceux qui venaient de l'Île de Ré embarquaient sur rade de La Pallice. Ils arrivaient de St Martin de Ré sur des remorqueurs qui accostaient le transport. On distinguait les forçats coiffés du bonnet, des relégués qui portaient un chapeau de feutre mou.

L'intendance Maritime se fournissait en chapeaux dans les magasins de Rochefort qui en profitaient pour se débarrasser de leurs vieux stocks. Forme et couleur importaient peu. Le navire comportait 8 cages soit 2 par faux-pont. Chaque compartiment possédait des grilles avec double ouverture. Les plats étaient passés par un guichet. Un gardien assurait dans chaque cale la surveillance des 2 bagnes tribord et bâbord. Les condamnés couchaient dans des hamacs accrochés aux barrots sous le pont principal. Ils disposaient d'un banc en bois fixé aux membrures. Certains jouissaient d'une relative liberté dans la journée, mais le soir ils devaient regagner le bague et bien entendu le gardien en vérifiait la fermeture. De plus, et par sécurité, le second capitaine avait la consigne d'effectuer un contre-verrouillage dispositif spécial placé sur le pont principal.

Lorsqu'il y avait des récalcitrants, la première punition était les fers : le patient était allongé sur le panneau du faux-pont et avait les pieds retenus dans des boucles. La deuxième punition était les cachots disciplinaires de dimensions réduites où le condamné n'avait même pas la possibilité de s'asseoir. « le Martinière » était en outre doté d'une rampe pouvant projeter de la vapeur. Lorsque l'ordre était troublé, il suffisait de fermer le panneau du pont supérieur et la chaleur qui se dégageait rapidement dans le faux-pont suffisait à rétablir le calme. Si ce moyen ne suffisait pas, le Commandant pouvait donner l'ordre d'ouvrir les vannes de vapeur, ce qui avait le don d'apaiser les plus turbulents.

Sur le « Martinière », le cas s'est produit une seule fois en 1938. Par contre, le navire disposait d'une infirmerie avec une vingtaine de lits métalliques. La nourriture était identique à celles des soldats de la guerre, avec un quart de vin par jour. En février 1931 le « Martinière », après avoir débarqué un convoi à St Laurent du Maroni fait route vers Saïgon via Bonne Espérance pour prendre 500 condamnés de droit commun. Ils furent embarqués à Saïgon au Cap St Jacques et à l'île de Poulo-Condor et dirigés sur Cayenne. Un deuxième avait été traité, mais ne fut pas exécuté. Le transport des condamnés pris fin au printemps 1939 et le « Martinière » fut vendu à la Marine Nationale qui l'utilisa comme atelier pour l'entretien des sous-marins. Il était ancré dans l'Arsenal de Lorient et c'est là qu'il fut bombardé pendant la guerre.

# FIN

### **Sources :**

**Fond Grosley - Archives Départementales Aube -**

**Le Petit Troyen - Paris-Soir - Dépêche de Brest -**

**Internet : Généanet bibliothèque**

**Musée de la Franconie, Peintures de Francis LAGRANGE**

**Figures du Bague (AFP le Parisien 5.03.2012)**

**Franck SENATEUR : Journal Détective n°94 du 13.04.1948**

**Centre Généalogique de l'Aube, Colette Thommelin et**

**Jeannine Finance pour les recherches généalogiques.**

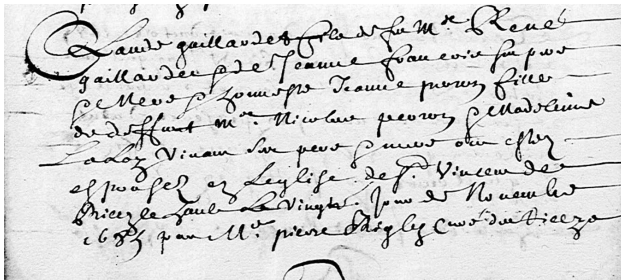


# Un Gaillardet bien gaillard...

Par Elisabeth Hueber A. 2295

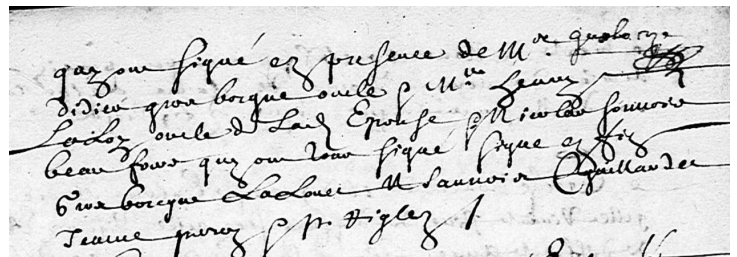
Vers 1645, nait Claude fils de M<sup>re</sup> René GAILLARDET et de Jeanne FRANÇOIS

**1<sup>er</sup> mariage** le 20 novembre 1685 à Ricey-Haut (page 313/315) avec Jeanne PERRON fa † M<sup>re</sup> Nicolas PERRON et de Madeleine LALOUZ



Claude gaillardet fils de feu M<sup>re</sup> René Gaillardet & de Jeanne françois ses père & mère & honorable Jeanne perron fille De deffunt M<sup>re</sup> Nicolas perron & Madeleine Laloz vivant ses père & mère ont esté Espousés en leglise de S<sup>t</sup> Vincent de Ricey le Haut le vingtième jour de Novembre 1685 par M<sup>re</sup> pierre Rigley curé du Ricey

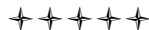
qui ont signé En présence de N<sup>as</sup> Groborgne, Didier grosborgne oncle & M<sup>re</sup> henry Laloz oncle de ladite Epouse & Nicolas françois beau-frère qui ont tous signé signe en foy Grosborgne Lalouet N Saunois N Gaillardet Jeanne Perron Rigley



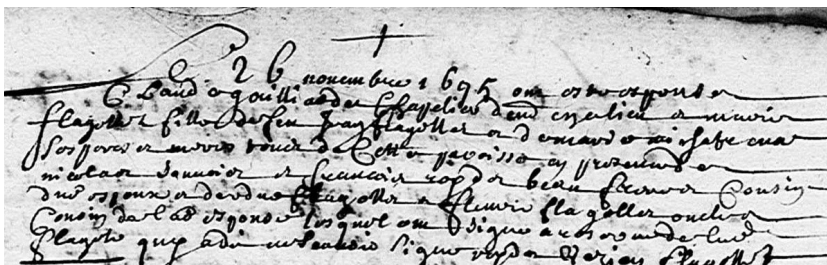
6 enfants vont naître du couple :

1. Nicolas o 11/07/1686 à Ricey-Haut
2. Jeanne o 26/07/1687 à Ricey-Haut et † 28/07/1696 à Ricey-Haut
3. Marie o 07/07/1689 à Ricey-Haut et † 26/07/1689 à Ricey-Haut
4. François o 11/01/1691 à Ricey-Haut et † 22/11/1695 à Ricey-Haut
5. Anne o ca /08/1693 à Ricey-Haut et † 13/09/1693 à Ricey-Haut
6. Claude o ca /08/1693 à Ricey-haut et † 30/03/1694 à Ricey-Haut

Lors de la naissance de ses enfants, Claude est chapelier.



**2<sup>ème</sup> mariage** le 26/11/1695 à Ricey-Haut (page 117/256) avec Mathie FLAJOLOTT fa † Jean serrurier et Marie MICHATEAUX



Le 26 novembre 1695 ont est espousés Claude Gaillardet chapelier dem<sup>t</sup> en ce lieu et Marie Flajollot fille de feu Jean Flajollot et de marie michateaux Ses père et mere tous de cette paroisse en presence de Nicolas Sonnois et françois roydot beau-frère et cousin Dud<sup>tt</sup> espoux et david flajollot et floren (?) flajollot oncle et Cousin de lad<sup>ite</sup> espouse lesquel ont signe ... de lad<sup>ite</sup> Flajollot quy a dit ne scavoit signer

Claude GAILLARDET devient recteur d'école  
2 enfants connus vont naître du couple :

1. Laurent † 20/10/1740 à Cussangy sergent x Marie ROSTY, xx Jeanne ROYER
2. Edme Charles o 29/12/1697 à Clérey † 20/09/1776 à Gentilly (Ile-de-France), recteur d'école  
Mais Mathie FLAJOLLOT décède le 02/04/1700 à Cussangy à 27 ans environ.

+++++

**3ème mariage** le 08/01/1704 à Cussangy (pages 13 et 14/88) avec Jeanne HUGOT fa † Estienne et † Edmée BAILLY (1635-1675)

L'an mil sept cent quatre le huitième jour de Janvier Je soussigné curé de Cussangy ay dans l'Eglise dud' lieu solennellement conjoint en mariage Claude Gaillardet de Recteur d'Escolles aud' lieu libre par le décès de Mathie Flageolot vivante sa

L'an mil sept cent quatre le huitième jour de Janvier je soussigné curé de Cussangy ay dans l'Eglise dud' lieu solennellement conjoint en mariage Claude Gaillardet Recteur d'Escolles Aud' lieu libre par le décès de Mathie Flageolot vivante sa femme, et Jeanne hugot fille de deffunt Estienne hugot vivant man<sup>ier</sup> a Cussangy et deffunte Edmée Bailly ses père Et mere agée de plus quarante ans, tous deux de cette paroisse Les bans ayant auparavant legalement (?) publier sans quel sy Soit trouvé aucune opposition ou empchement, et controler a Chaource le sept<sup>e</sup> dese mois, etan par A.Relond. Et les fiançailles Ayant aussy este celebré A la celebration duquel mariage Estaient presents M<sup>re</sup> Edme prunot proc' fiscal M<sup>re</sup> Edme prunot Le jeune, M<sup>re</sup> Louis Thomas praticien et Jean prenot Chirurgien tous demeurant aud' lieu qui ont signe avec L'espoux et quant a l'espouse a declare ne scavoir signe De cet interpellé

Mariage de Jeanne hugot fille de deffunt Estienne hugot et de deffunte Edmée Bailly sa mere agée de plus de quarante ans, tous deux de cette paroisse. Les bans ayant auparavant legalement publiés sans que l'on soit trouvé aucune opposition ou empchement, et controler a Chaource le sept<sup>e</sup> dese mois, etan par A. Relond. Et les fiançailles ayants esté celebrées a la celebration duquel mariage estaint presents M<sup>re</sup> Edme prunot proc' fiscal M<sup>re</sup> Edme prunot le jeune, M<sup>re</sup> Louis Thomas praticien et Jean prenot chirurgien tous demeurant aud' lieu qui ont signé avec l'espoux et quant a l'espouse a declare ne scavoir signer de cet interpellé.

Jeanne HUGOT naît le 19/08/1661 à Cussangy mais décède le 23/03/1722 à Cussangy à 60 ans.

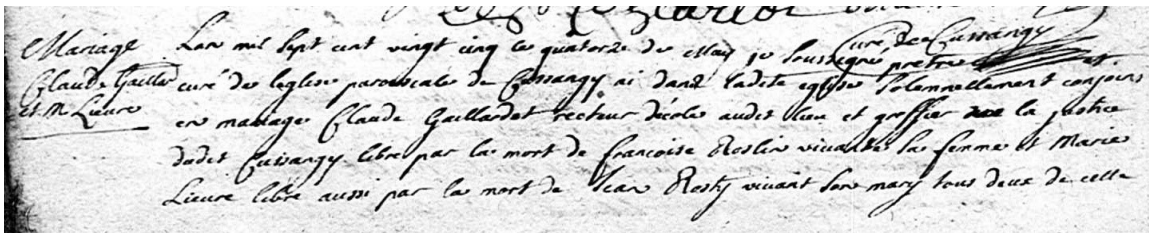
+++++

**4ème mariage** le 19/01/1723 à Cussangy (page 2/70) avec Françoise ROSLIN veuve Jacques COLLET Françoise ROSLIN décède le 20/01/1725 à Cussangy à 75 ans environ.

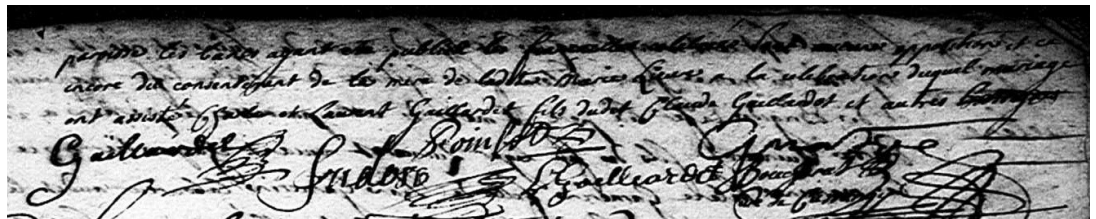
L'an 1723 le dix neuf jour de Janvier Je soussigné Cure de Cussangy ay dans l'Eglise dud' lieu solennellement conjoint en mariage Claude Gaillardet recteur d'Escoles aud' Cussangy libre par le Deces de feu Jeanne Hugot vivant sa femme et Françoise Roslin libre par le deces de feu Jacques Collet vivant son mari Tous de cette paroisse. Les fiançailles ayant este auparavant celebrees Et les trois bans religieu<sup>ent</sup> publiés sans quil sy soit trouve opposition Ou empchement aucun, A la celebration duquel mariage ont Assiste M<sup>re</sup> François Grados lieutenant de la Justice de Cussangy, dem<sup>t</sup> A Chesley M<sup>re</sup> Gabriel poinsot proc' fiscal en lad justice dr<sup>m</sup> aud Cussangy Nicolas Gaillardet agent de Mons<sup>r</sup> de Bondouary dem<sup>t</sup> a Ricey et Charles Gaillardet recteur d'Escoles à Thorey fils dud Espoux qui avec luy ont signe et quant a l'espouse a declare ne Scavoir signer de cet interpelle

L'an 1723 le dix neuf jour de Janvier Je soussigné Cure de Cussangy ay dans l'Eglise dud' lieu solennellement conjoint en mariage Claude Gaillardet recteur d'Escoles aud' Cussangy libre par le Deces de feu Jeanne Hugot vivant sa femme et Françoise Roslin libre par le deces de feu Jacques Collet vivant son mari Tous de cette paroisse. Les fiançailles ayant esté auparavant célébrées et les trois bans religieux publiés sans qu'il soit trouvé opposition ou empchement aucun, a la celebration duquel mariage ont assisté M<sup>re</sup> François Grados lieutenant de la Justice de Cussangy, dem<sup>t</sup> a Chesley M<sup>re</sup> Gabriel Poinsot proc' fiscal en lad Justice de lad' au Cussangy Nicolas Gaillardet agent de Mons<sup>r</sup> de Bondouary dem<sup>t</sup> a Ricey et Charles Gaillardet recteur d'Escoles a Thorey fils dud' Espoux qui avec luy ont signé et quant a l'espouse a declare ne scavoir signer de cet interpellé.

**5<sup>ème</sup> mariage** le 14/05/1725 à Cussangy (page 17/70) avec Marie LIÈVRE fa Nicolas et Edmée CHEVREUIL, veuve Jean ROSTY



L'an mil sept cent vingt cinq le quatorze de may je soussigné pretre  
 Curé de leglise paroissiale de Cussangy dans ladite eglise solennellement conjoint  
 En mariage Claude Gaillardet recteur d'école audit lieu et greffier de la justice  
 Dudit Cussangy libre par la mort de Françoise Roslin vivant sa femme et Marie  
 Lievre libre aussi par la mort de Jean Rosty vivant son mary tous deux de cette

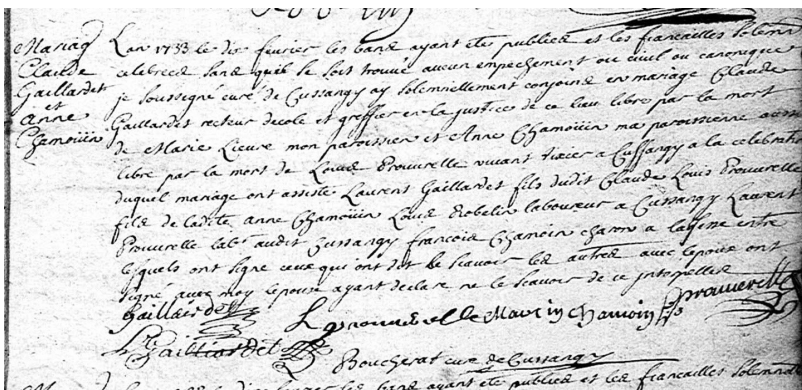


Paroisse les bans ayant este publie les fiançailles celebres sans aucune opposition et ce  
 ... du consentement de la mère de ladite Marie Lievre et la celebration duquel mariage  
 Ont assiste Charles et Laurent Gaillardet fils dudit Claude Gaillardet et autres ...

Marie LIÈVRE nait le 14/06/1677 à Channes mais décède le 20/12/1732 à Cussangy.



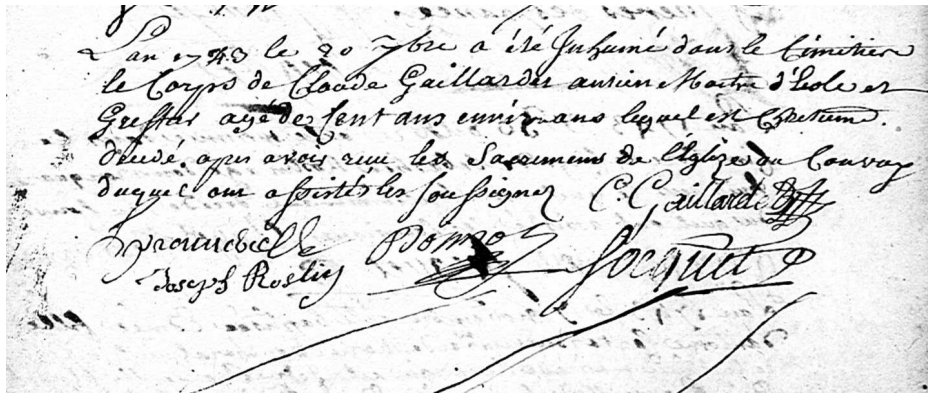
**6<sup>ème</sup> mariage** le 10/02/1733 à Cussangy (page 2/70) avec Anne CHAMOIN fa Jean et Jeanne HENAULT, veuve Louis PROUVERELLE



L'an 1733 le dix fevrier les bans ayant été publiés et les fiançailles solen'  
 Celebres sans qu'il se soit trouvé aucun empeschement ou ... (?) ou canonique  
 Je soussigné curé de Cussangy ay solennellement conjoint en mariage Claude  
 Gaillardet recteur decole et greffier en la justice de ce lieu libre par la mort  
 De Marie Lievre mon paroissien et Anne Chamouïin ma paroissienne aussi  
 Libre par la mort de Louis Prouverelle vivant tixier à Cussangy à la celebration  
 Duquel mariage ont assistes Laurent Gaillardet fils dudit Claude Louis Prouverelle  
 Fils de ladite Anne Chamouïin Louis Robelin laboureur à Cussangy Laurent  
 Prouverelle lab' audit Cussangy Francois Chamouïin charon à Lajesse entre  
 Lesquels ont signe ceux qui ont dit le scavoir les autres avec lepoux ont  
 signe avec moy lepouse ayant declare ne le scavoir de ce interpelle

Anne CHAMOIN décède le 09/08/1756 à Cussangy à 85 ans mais survivra à son mari !!!

Claude GAILLARDET d'abord chapelier puis recteur d'école et enfin greffier s'éteindra le 20/09/1743 à Cussangy à 100 ans environ (page 223/389).



L'an 1743 le 20 febre a été Inhumé dans le cimetière  
le corps de Claude Gaillardet ancien Maître d'école et  
Greffier agé de Cent ans environ lequel est Chretiennt  
décédé après avoir reçu les Sacrements de l'Eglise au Convoy  
duquel ont assisté les sousigner C. Gaillardet  
Prouverelle Joseph Rosty Donnot Jacquet

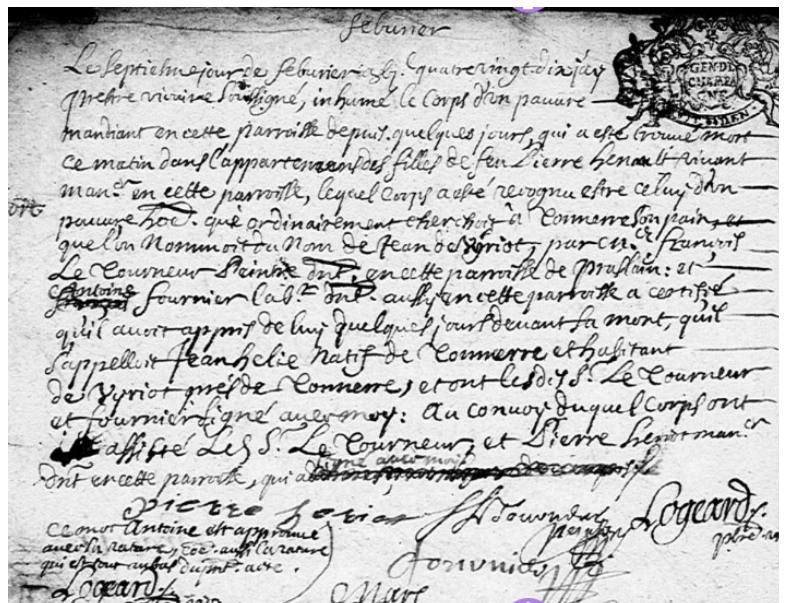
Avec une vie bien remplie, Claude GAILLARDET a bien porté son nom...

Sources : Site Archives départementales Aube

Elisabeth HUÉBER A. 2293

## Décès d'un mendiant à Praslain en 1690

Le septiesme de febvrier 16 quatre vingt dix jay  
Prestre vicairé soussigné, inhumé le corps d'un pauvre  
Mandiant en cette paroisse depuis quelques jours, qui a esté trouvé mort  
Ce matin dans l'appartement des filles de feu pierre henault vivant  
Man<sup>ier</sup> en cette paroisse, lequel corps a esté reconnu estre celuy d'un  
Pauvre ho<sup>me</sup>, què ordinairement cherchoit à Tonnerre son pain, et  
Que l'on nommait du nom de Jean de Vyriot, par Mr francois  
Le Tourneur peintre dmt en cette paroisse de Praslain et  
Antoine Fournier lab<sup>r</sup> dmt aussy en cette paroisse a certifié  
Qu'il avoit appris de luy quelques jours devant sa mort, qu'il  
S'appelait Jean Helie natif de Tonnerre et habitant  
de Vyriot près de Tonnerre, et ont lesdits S<sup>rs</sup> Le Tourneur  
et Fournier signé avec moy : au convoy duquel corps ont  
assisté Les S<sup>rs</sup> Le Tourneur et Pierre Henot man<sup>ier</sup>  
dmt en cette paroisse qui a signé avec moy



Sources :  
Site Archives départementales BMS Praslain page 68/139

Relevé par Elisabeth HUÉBER



## *Des célébrités dienvilloises oubliées*

# *Auguste Devaucelle*

*Par Colette Cordebar A. 2518*

**Qui connaît aujourd'hui les noms d'Auguste de VAUCELLE, Gabriel THYÉBAUT, Henry CÉARD, Charles et Charlotte MONGINOT ou encore Jean TOULOUT ? Ces hommes de lettres et artistes aux attaches dienvilloises ont laissé peu de traces dans le département. Et pourtant ...**

À Dienville, les grandes maisons de la rue de Brienne dont les jardins descendent en pente douce jusqu'à l'Aube ont été le cadre de vie de notables et de célébrités. Dans mon enfance, les propriétaires de ces lieux secrets, à l'écart du commun derrière leurs murs, étaient appelés : les Parisiens. On les apercevait parfois lorsque leurs résidences secondaires s'animaient le temps de villégiatures estivales.

En moins de deux siècles, on y compte quatre notaires, trois médecins et trois vétérinaires, sans parler des négociants ; un conseiller général, quelques maires choisis parmi ce beau monde et les personnalités dont j'ai entrepris de reconstituer le parcours.

Auguste de VAUCELLE était poète ; CÉARD rimait aussi, mais était surtout auteur dramatique, chroniqueur prolifique et romancier. Gabriel THYÉBAUT, plus secret, est néanmoins cité parmi les amis intimes et collaborateurs de ZOLA. Charles MONGINOT peignait, sa fille sculptait et Jean TOULOUT, leur petit-fils et neveu fut acteur de théâtre et de cinéma.

Une constatation s'impose : en marge de leurs activités mondaines, ces célébrités oubliées, nées au XIX<sup>ème</sup> siècle, ont gardé des attaches durables avec Dienville, bourg important dont la population déclina progressivement, passant de 1264 habitants en 1831 à 850 en 1920.

### **1. LES HOMMES DE LETTRES**

Auguste de VAUCELLE<sup>1</sup>

#### **De PETIT à de VAUCELLE**

Le 30 août 1818, la sage-femme, Marie Anne FRÉMY, déclare en mairie la naissance d'un garçon de père inconnu. Charlotte PETIT, 30 ans, a accouché la veille au domicile d'un tisserand, « Mathieu VÉRITÉ, son amy ». Ce quinquagénaire signe l'acte comme témoin en compagnie de Jacques Edme FOURRIER, marchand épicier, et Isidore Ambroise LOTTIN, le maire. L'enfant est prénommé Auguste.

En 1836, le jeune homme est domicilié avec sa mère, domestique, chez le médecin Louis François Antoine DEVAUCELLE, un célibataire de 73 ans.

Considéré comme le fils adoptif de l'officier de santé qui assure les frais de son éducation, Auguste obtient des récompenses tout au long de sa scolarité comme ce prix d'excellence en rhétorique et un 1<sup>er</sup> prix de discours latin qui couronnent ses études au collège de Troyes. « Il a développé très jeune le goût de la littérature et de la poésie ». Encore adolescent, il écrivait :

« Ô ma vieille maison, je te reviens fidèle  
Je vais rasseoir ma vie à ton foyer béni ;  
En mon été je veux, ainsi que l'hirondelle,  
Sous le toit familial me reconstruire un nid. »

Son bienfaiteur avait hérité cette maison<sup>2</sup> de son père et de sa sœur. Les DEVAUCELLE comptaient plusieurs générations de médecins. Très naturellement, Auguste poursuit ses études à la Faculté de médecine de Paris.

La signature d'Auguste PETIT, qualifié d'ami du défunt, figure au bas de l'acte de décès du vieil homme, le 6 août 1841. Il est son légataire universel et « abandonne bientôt le scalpel pour la plume ». Cet héritage qui comporte de nombreuses terres lui permettra de vivre dans une « honnête aisance », partageant son temps entre les bords de l'Aube et les rives de la Seine.

<sup>1</sup> Sources : état civil de Dienville et abbé Étienne GEORGES, notice biographique et littéraire dans la Revue de Champagne et de Brie, 1886.

<sup>2</sup> Actuellement 3, rue GRÉGOIRE-ROYER

En 1861, « l'homme de lettres », comme il se présente, est recensé en ces termes : « Auguste PETIT (DEVAUCELLE), propriétaire ». La particule est réservée à son nom de plume. Il est marié à Élise LALLEMAND et père d'Adrienne PETIT (DEVAUCELLE) âgée de 8 ans. Cette année-là paraissent les *Inspirations champêtres* presque toutes écrites à Dienville. On y trouve un poème intitulé *À ma maison* dans lequel il clame : « Ô vieux toit paternel, je ne te vendrai pas ... ». Dès son retour à Paris, « il succombe aux attraits des cents mille merveilles » qui s'offrent à lui. La maison dienvilloise sera vendue en 1874.

Un fils naît le 4 octobre 1862 auquel on donne deux des prénoms du médecin bienfaiteur, Louis et François, complétés par Ambroise. Par décret impérial du 25 juin 1864, Auguste et son fils sont officiellement autorisés à adjoindre au nom PETIT celui de DEVAUCELLE. Pourquoi la fille aînée ne peut-elle y prétendre ? Plus tard, elle sera cependant connue comme Adrienne DEVAUCELLE, poétesse.

Un couple ADELINÉ-COURTALON s'oppose à la modification. Marie Louise Adèle COURTALON (1799-1885) est la nièce de feu le médecin DEVAUCELLE. La famille du défunt considère-t-elle Auguste, qui célèbre le vieux toit paternel, comme un présumé bâtard qui bénéficierait ainsi d'une reconnaissance posthume ?

Le 1<sup>er</sup> juillet 1866, un nouveau décret, promulgué par le Conseil d'État, confirme la validité du premier. L'affaire n'est pas terminée puisqu'il faut attendre un jugement du Tribunal de première instance de Bar-sur-Aube, en date du 8 décembre 1868, pour que la correction apportée au registre de l'état civil soit reconnue valable.

Le décès en bas âge de Louis François Ambroise PETIT DEVAUCELLE inspire à son père des vers émouvants : « C'était un bel enfant, gracieux et robuste [...] Mon fils n'est plus, Seigneur, mais laissez-moi ma fille ... ». L'aînée, « toujours spirituelle et souriante », joue du piano et compose très jeune de petites mélodies. Plus tard, elle apprendra le violon. Membre de l'Union des poètes, elle sera décorée des palmes d'Officier d'Académie.

## L'œuvre d'Auguste de VAUCELLE

Auguste vit de ses rentes et de sa plume. Il est connu des milieux littéraires parisiens pour ses satires politiques en vers : *Les feuilles d'airain*, *Le tocsin*... Fin 1847, Arsène HOUSSAYE lui offre de collaborer à la revue *l'Artiste*. Il y publie des articles et des poèmes.

Auguste de VAUCELLE avoue « faire de la mauvaise peinture d'amateur, graver un peu à l'eau-forte, sculpter des camées et modeler la terre glaise. » Cet artiste polyvalent entreprend d'étudier l'hébreu.

« Le bagage littéraire de M. de VAUCELLE n'est pas considérable » lit-on encore dans le discours qui salue sa réception comme membre résidant de la classe des Lettres de la Société philotechnique de Paris en 1873. M. POISLE-DESGRANGES<sup>3</sup> qui le prononce fait allusion à sa production éditée et commercialisée. « Homme estimable, littérateur distingué, doué d'une grande réserve », telles sont les qualités soulignées par l'orateur. L'abbé troyen Étienne GEORGES déplorera dans ses poèmes « une certaine pénurie d'idées » en dépit de « l'élégance du style » et de « l'élévation des pensées. » La critique n'est pas tendre en cette fin de siècle !

Parmi les œuvres d'Auguste de VAUCELLE : des recueils de poésie (*Bleuets et soucis* -1853, *Les Aspirations* - 1858, *Cimes et vallons* 1865), des articles pour la *Revue pittoresque* et la *Revue de la poésie*, quelques nouvelles et des satires politiques en alexandrins : *les Dragées de baptême*, à *Mgr le Comte de Paris*<sup>4</sup> (1841), longue leçon d'histoire à un possible futur roi ; *le Tocsin*, à M. GUIZOT<sup>5</sup> (1841) où il accuse le ministre d'être « le valet » de l'Angleterre.

« Dans les convulsions d'une atroce souffrance,  
Quand sous le fer anglais se torturait la France,  
Quand tombaient en martyrs nos soldats aux abois,  
Lui, courait adorer une idole de bois,  
Et pour les dieux déchus sa vieille idolâtrie  
Allait chercher à Gand l'hôtel de la patrie.  
Eh bien ! Ce déserteur, ce renégat sans foi,  
GUIZOT tu le connais, car cet homme ... c'est toi ! ... »

Ces ouvrages, tirés à peu d'exemplaires, ne connaissent pas une audience extraordinaire.



*Maison Devaucelle*

3 - J. POISLE-DESGRANGES, discours du 22.10.1873 - Société philotechnique de Paris

4 - Philippe d'Orléans (1838-1894) petit-fils de Louis Philippe 1<sup>er</sup>, roi des Français, baptisé le 2.5.1841

5 - GUIZOT était à Gand auprès de Louis XVIII à la fin des Cents jours, alors que la France était envahie.

6 - Olympiades 1872 - Préface d'Auguste de VAUCELLE - gallica

Directeur de *l'Artiste* en 1850, membre de l'Union des poètes, Auguste de VAUCELLE en fut président en 1868. L'année suivante, la Société prend le nom d'Académie des poètes. Notre Dienvillois « qui s'était déjà acquis un certain renom, en devint, non seulement l'habitué le plus assidu, mais encore l'inspirateur le plus écouté ». L'Académie publie annuellement. *Les Olympiades* en « réaction vigoureuse contre le matérialisme des idées qui nous ont envahis dans ces temps derniers et auxquelles la France a dû la plus grande somme de ses revers inouïs ». La revue sera « une vaste lice ouverte aux champions de l'idéal » où les poètes livreront « une guerre sans merci à cette prétendue philosophie positive<sup>6</sup> ».

Les petits événements de la vie quotidienne nourrissent ses vers. Parmi les sujets d'inspiration d'Auguste, la chapelle du Tertre de Dienville qui n'a pas beaucoup changé depuis.

« Qu'y vois-je ? Des murs nus qu'à défaut de sculpture  
Relève uniquement une intacte blancheur ;  
Un autel que décore une antique peinture  
Dont un peintre forain raviva la fraîcheur.  
Un banc s'étend le long de la modeste enceinte ;  
Puis une balustrade où viennent, en priant,  
S'appuyer les élus qu'attend la table sainte,  
Sépare l'humble autel tourné vers l'Orient.  
Rien de plus, et c'est tout ; mais jamais cathédrales  
Aux gothiques arceaux, aux piliers sourcilleux,  
Jamais temples tout neufs, églises théâtrales,  
Où le siècle s'épuise en travaux merveilleux,  
Ne m'émurent autant que la simple chapelle  
Qui se dresse au-dessus d'un peuple insoucieux,  
Comme un acte de foi qui, d'en haut, lui rappelle  
Que la terre n'est rien que l'escalier des cieux ».

Le poème « *À un grand arbre* » est composé avec son ami, le médecin Alexandre DELAINE, membre de l'Académie parisienne dont la maison familiale fait face à celle d'Auguste. Les deux hommes décident un jour de faire une promenade jusqu'au hameau de Chantemerle. Un orme séculaire existait là, « l'un des survivants de ceux que SULLY, ministre de HENRI IV [fit planter] pour jalonner les routes qu'on projetait de construire. » De retour à leurs domiciles respectifs, ils écrivent ce que l'arbre leur a inspiré. Et le lendemain, au cours d'une nouvelle balade, au bord de l'Aube cette fois, ils déclament leurs alexandrins, en alternance. Auguste commence :

« Salut à toi, salut vieil orme populaire,  
Que j'aperçois là-bas dans l'or du soir noyé ... »

Suivent trois strophes d'un lyrisme aujourd'hui suranné. Alexandre poursuit avec beaucoup moins d'aisance : [...]  
« Digne héritier des arbres fatidiques,

Sois mon oracle, allons, parle, instruis-moi. »

Une récréation poétique en quinze quatrains.

Épuisé par un excès de travail, Auguste de VAUCELLE meurt d'une attaque d'apoplexie<sup>8</sup> à Paris, le 27 novembre 1876, à l'âge de 58 ans. Selon un critique littéraire, notre poète « n'a pas, comme les grands maîtres, la profondeur de la pensée et la perfection de la forme ». En 1880, BERTOL-GRAIVIL écrira : « J'ai lu avec plaisir les *Aspirations et Inspirations champêtres* d'Auguste de VAUCELLE. La famille de ce poète que nous n'avons malheureusement pas assez longtemps connu a voulu, pour réaliser un désir de leur regretté parent, réunir en un seul livre toutes les poésies qu'il avait publiées en 1856 et en 1861<sup>9</sup> ».

Cette édition posthume sera alors en vente au prix de 3 F (1,50 F pour les abonnés de la Revue de la poésie) chez M<sup>me</sup> veuve de VAUCELLE, 36, rue de LA CONDAMINE, Paris et chez FISCHBACHER, 33, rue de Seine<sup>10</sup>

*A suivre ...*

7 - À Radonvilliers. Ce hameau s'était établi à l'emplacement d'une ancienne abbaye de chanoines réguliers fondée par Henri le Libéral. D'après l'abbé Étienne GEORGES

8 - Ancienne appellation de l'Accident Vasculaire Cérébral – AVC.

9 - L'union littéraire et artistique – n°11 - 25.6.1880 - Bertol-Graivil p. 165

10 - Les Olympiades année 31 - volume 12 – 1885 – p.324

# *Sentence contre des chenilles et des mulots causant des dégâts dans le territoire de Troyes*

*par Elisabeth Huéber A. 2293*



**VILLENAUXE-LA-GRANDE**

## **1516 - Sentence contre des chenilles causant des dégâts dans le territoire de Troyes**



Sentence de l'official de Troyes en Champagne du 09 juillet 1516 :

*« En cette année 1516, les habitants de Villenauxe, au diocèse de Troyes, présentent requête à l'official de cette ville Jean Milon, disant qu'ils sont excessivement incommodés depuis plusieurs années par des chenilles qu'ils appelaient hurebets.*

*Ce juge ecclésiastique ordonne d'abord, sur les conclusions du promoteur, une information et une descente de commissaires, qui reconnurent que les dommages causés par les animaux dont on se plaignait, étaient très considérables : sur quoi première ordonnance qui enjoint aux habitants de corriger leurs mœurs.*

*Bientôt une nouvelle requête dans laquelle ceux-ci promettent de mener une meilleure conduite.*

*Seconde ordonnance de l'official, qui enjoint aux hurebets de se retirer dans six jours des vignes et territoires de Villenauxe, même de tout le diocèse de Troyes, avec déclaration que si dans le terme prescrit, ils n'obéissent pas, ils sont déclarés maudits et excommuniés. Au surplus enjoint aux habitants d'implorer le secours du ciel, de s'abstenir d'aucuns crimes, et de payer sans fraude les dîmes accoutumées. »*



Sources : Curiosités judiciaires et historiques du Moyen âge. Procès contre les animaux.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54808x/f38.item.texteImage>

**Relevé par Elisabeth HUÉBER A. 2293**

# LES VIEUX MÉTIERS

Par Elisabeth HUÉBER A. 2293

Suite du n° 90

## LETTRE « M » suite

**Manificièra** : *Chiromancienne* (diseuse de bonne aventure), dans le Languedoc.

**Manufacteur, Manufacture** : Ouvrier qui travaille dans une manufacture.

**Manigant** : Manœuvre, artisan, ouvrier d'usine.

**Maniglier** : Fabricant de *manilles* (bracelets).

**Maniguièr** : Marin-pêcheur qui pratiquait la pêche avec un système de nasses, dans les étangs salés du littoral méditerranéen, jusqu'en 1702 où elle fut interdite.

**Manilier** : Vannier fabricant de *mandes* (grands paniers d'osier à deux poignées).

**Maniller, Manillier** : Fabricant de *manilles* (bracelets).

**Manillier** : *Marquillier* sonneur de cloches, dans le Dauphiné.

**Manin** : Chaudronnier, en Provence.

**Manique** : Surnom du *savetier*.

**Maniscallo** : Maréchal-ferrant, en Italie.

**Manissier, Marneur, Marnissier** : En Normandie, ouvrier qui fait des carrières dans les champs pour y prélever la *marne* (mélange naturel d'argile et de calcaire) qui sera étalée en début d'hiver pour nourrir le sol.

**Manival** : Charbonnier (ancien argot).

**Mannager** : Artisan, ouvrier.

**Mannelier, Mandelier** : Fabricant de *mandes* (grands paniers d'osier à deux poignées).

**Mannequin** : Demoiselle de magasin qui essaie les confections, devant les acheteurs (argot).

**Mannequinier** : Vannier fabricant de *mannequin* (panier haut et rond).

**Mannetier** : Pâtre de troupeaux mis à l'engraissement pour la vente, en Auvergne.

**Mannezingue** : Marchand de vin (argot).

**Mannier** : 1° Chaudronnier étameur ambulant, dans le Boulonnais. 2° Meunier, dans le Boulonnais.

**Manobre** : Apprenti ou manœuvre, en Provence.

**Manœuvre** : Ouvrier se servant de ses mains pour travailler.

**Manœuvrier, Manouvrier, Manovrier** : *Manœuvre*.

**Manoquin** : Cultivateur ne possédant qu'un ou deux chevaux, dans la Brie.

**Manouche** : Bohémien, tzigane, gitan nomade.

**Manoure** : Ouvrier agricole, dans le Dauphiné.

**Manouvion** : Ouvrier agricole, dans le Berry.

**Manouvrable** : Vassal qui devait la *manouvrière* (service personnel à son seigneur).

**Manouvrieon** : Ouvrier agricole, dans le Berry.

**Mansaire** : Valet de ferme, dans le Mâconnais.

**Mansar** : Métayer, cultivateur.

**Mansart** : Domestique.

**Mansiaire, Mansier** : Personne qui prend soin d'une

maison, d'une habitation, d'une église tel le concierge, l'économe, le procureur, le sacristain d'un couvent.

**Mansier** : 1° Syndic chargé de la répartition de l'eau d'irrigation, au Moyen-âge, dans le Briançonnais. 2° Trayeur d'alpage, dans le Briançonnais.

**Mansionnaire** : *Maréchal du palais* (officier des rois de France de la deuxième race, chargé de faire préparer et meubler les appartements royaux).

**Mansionnaire, Mansionier** : 1° Tenancier, fermier qui a la jouissance d'une habitation et de terres, moyennant une redevance. 2° Personne qui prend soin d'une maison, d'une habitation, d'une église tel le concierge, l'économe, le procureur, le sacristain d'un couvent.

**Manucure** : Personne chargée du soin des mains et des ongles.

**Manucteur, Manuctor** : Directeur des chantres d'une église.

**Manufacturier** : 1° Propriétaire d'une *manufacture* (fabrique, usine). 2° Ouvrier de manufacture.

**Manuteneur** : Gardien.

**Manzingue, Manzinguin** : Marchand de vin (argot).

**Mappaire, Mapparius** : Officier qui, lorsque le roi se lavait les mains, lui présentait la serviette pour s'essuyer.

**Maqua** : Entremetteuse (argot).

**Maquerautier** : Marin-pêcheur spécialisé dans le maquereau.

**Maquereau, Maquerel** : Proxénète, entremetteur, courtier de débauche (argot).

**Maquetteur, Maquetteux, Maquettiste** : Personne chargée de concevoir des *maquettes* (modèles de pages) pour répondre aux attentes d'un client, pour un journal.

**Maquettiste** : Personne réalisant des navires à échelle réduite, servant de modèles aux charpentiers de marine.

**Maquignon, Marguigneur** : Marchand de chevaux.

**Maquilleur de gayés** : Individu chargé par un maquignon de rendre une *rosse* (mauvais cheval) présentable à la vente (argot).

**Maquilleuse de brêmes** : Tireuse de cartes (argot).

**Maquillon** : *Maquignon*, en Picardie et dans le pays de Caux.

**Marabout** : Sorcier d'origine africaine.

**Marachal** : Maréchal-ferrant.

**Marager** : Voir *Maraîcher*.

**Maraglier** : Sonneur de cloches.

**Maragon, Marayon** : Paludier exploitant des marais salants.

**Maraîcher, Maraischer** : Jardinier faisant pousser les légumes, autrefois dans les *marais* (endroits humides aux abords de la ville).

**Maraire** : Terrassier des mares, dans le Forez.

**Marassau** : Maréchal-ferrant.

**Maraud, Marault** : Voleur.

**Maraudeur** : 1° Contrôleur et marqueur de barils de harengs salés. 2° Voleur vivant de *maraude* (vol de

fruits, de légumes dans les vergers et jardins mais aussi de petits larçons et braconnages).

**Marayeur** : Grossiste qui achète sur place les produits de la pêche et les expédie aux marchands de poisson.

**Marayeux** : Jardinier de marais.

**Marayon** : Paludier exploitant des marais salants.

**Marbreur** : Ouvrier relieur qui *marbre* du papier, des tranches de livres, d'une teinte qui imite les veines du marbre.

**Marbrier** : 1° Carrier de marbre. 2° Ouvrier qui taille et polit le marbre tiré de carrières.

**Marcad'eur, Marqueux d'heure, Marqu'd'heure, Marqueur d'heure** : Agent qui suivait la présence du personnel au fond, dans les mines du Nord et assurait la préparation, l'entretien quotidien des lampes et était également préposé aux vestiaires.

**Marcadent** : Surnom péjoratif d'un mauvais marchand.

**Marcaire** : Propriétaire ou gardien de troupeaux de vaches, fabricant de fromages, dans les Vosges.

**Marcandier** : Marchand ambulant, colporteur.

**Marcanti** : 1° Marchand (argot). 2° En Algérie, marchand de denrées et liquides qui suit les colonnes expéditionnaires.

**Marcassin** : Apprenti peintre d'enseignes (argot).

**Marcéan, Marçant, Marchéant** : Marchand de *marcèandises* (marchandises).

**Marcebarbelier** : Soldat qui lance des dards barbelés.

**Marcelot** : Colporteur, dans l'Yonne.

**Marchal** : 1° Maréchal-ferrant. 2° Chef d'état-major d'une armée, sous Louis XIV.

**Marchand au poids ou du poids** : Personne qui vendait les épices au poids, au Moyen-âge.

**Marchand blatier** : Personne qui fait le commerce des blés en petit, et qui en vend au détail au marché.

**Marchand briffon** : Marchand de bestiaux, dans le Maine et en Anjou.

**Marchand comptoir** : 1° Marchand ayant un *comptoir* (étal où l'on expose les marchandises). 2° Marchand ayant un bureau de commerce dans différentes villes.

**Marchand d'arlequins** : Personne qui vendait les restes de repas récupérés dans les restaurants.

**Marchand d'eau chaude** : 1° Cafetier (argot). 2° Limonadier (argot).

**Marchand d'eau de javel** : Marchand de vin (argot).

**Marchand d'ébène** : Marchand d'esclaves (argot), négrier.

**Marchand d'hommes** : Personne qui fournissait un remplaçant aux hommes devant faire leur service militaire, au 19<sup>ème</sup> siècle.

**Marchand d'oches** : *Regrattier* (personne qui fait le commerce de regrat ou denrées de seconde mains) d'*oches* (os), au 15<sup>ème</sup> siècle, à Lyon.

**Marchand d'orviétan** : Charlatan qui vend de faux remèdes, l'orviétan étant un prétendu antidote commercialisé au 17<sup>ème</sup> siècle.

**Marchand de biens** : Ancienne appellation d'agent immobilier.

**Marchand de cheveux** : Forain faisant le commerce de cheveux à destination des perruquiers.

**Marchand de chiffons du régiment** : Officier d'ha-

billement (argot).

**Marchand de crépins** : Marchand d'outils, de fournitures aux cordonniers, sauf le cuir, pour travailler le cuir.

**Marchand de croquants** : Vendeur de macarons, gâteaux en pâte d'amande.

**Marchand de fer en meubles** : Personne qui vendait des objets de literie, tels que matelas, paillasses en *feurre* (paille de céréales), plume, duvet, etc. vers 1850.

**Marchand de fer(s)** : Personne qui achetait des produits en acier, qu'il transformait et revendait ensuite en petites quantités.

**Marchand de ferrailles, Marchand de (vieux) fers, Crieur de (vieux) fers** : Vendeur ambulant de ferrailles.

**Marchand de feu** : Personne qui se promenait dans les rues de Paris, muni d'une torche et vous proposait d'allumer votre cigare ou votre cigarette, contre une petite piécette, aux 19<sup>ème</sup> et début 20<sup>ème</sup> siècles.

**Marchand de houes** : Fripon, voleur, coquin.

**Marchand de lacet** : Gendarme (argot).

**Marchand de loge** : Personne qui loue des *loges* (compartiments séparés les uns des autres, par une cloison où peuvent prendre place plusieurs personnes, dans un théâtre ou une salle de spectacle).

**Marchand de loges** : Négociant de bourse maritime, à Marseille.

**Marchand de marée** : Poissonnier de mer, à Paris, au Moyen-âge.

**Marchand de marrons** : Vendeur de châtaignes grillées.

**Marchand de mine** : Personne qui transportait le minerai trié par les paysans-mineurs, sur des traîneaux jusqu'aux fabriques de fer, aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, en Savoie.

**Marchand de mode** : Personne qui embellit les vêtements faits par les tailleurs, les chapeaux, bonnets et autres parures, à l'aide rubans, fleurs et autres plumes.

**Marchand de mort subite** : Médecin, prévôt d'armes, bourreau (argot).

**Marchand de mouron, Mouronnier** : Personne qui va cueillir du mouron pour le vendre aux personnes habitant en ville et ayant des oiseaux.

**Marchand de nouveautés** : Personne qui vend des étoffes nouvelles, des articles de toilette et autres articles de mode.

**Marchand de peaux de lapins** : Chiffonnier qui achetait les peaux de lapins auprès des ménagères et restaurateurs, et qui étaient transformées ensuite pour faire de la colle et des chapeaux de feutre.

**Marchand de plaisir, Marchand d'oubliés** : Vendeur de *plaisirs* ou *oubliés* (petites gaufres ou beignets ronds percés d'un trou, censés faire oublier les soucis), au 15<sup>ème</sup> siècle, à Lyon.

**Marchand de plâtres** : Vendeur de bustes, de figurines en plâtre, à Paris, au 19<sup>ème</sup> siècle.

**Marchand de puces** : Préposé aux lits militaires (argot).

**Marchand de salines** : Marchand de poissons de mer.

**Marchand de sommeil** : Logeur en garni (argot).

**Marchand de soupe** : Directeur de pensionnat cher-

chant à tirer un maximum de profit de ses pensionnaires.

**Marchand de toilette :** Celui qui vend les *toilettes* (toiles fines de lin).

**Marchand d'oubliés, Oublieur, Oubliu :** Vendeur d'*oubliés* (petites gaufres ou beignets ronds percés d'un trou, censés faire oublier les soucis), au 15<sup>ème</sup> siècle, à Lyon.

**Marchand drapier :** Commerçant de draps et tissus.

**Marchand entrepreneur :** Commerçant en fer qui se chargeait de fournir tous les fers demandés, par contrat avec le gouvernement de Louis XIV.

**Marchand faiseur d'acier :** Fabricant d'acier qui en faisait également le commerce, au 16<sup>ème</sup> siècle.

**Marchand fermier :** Régisseur, pour son propre compte, de terres agricoles appartenant au seigneur, qu'il obtient par adjudication et qu'il fait exploiter au maximum par les petits paysans.

**Marchand féron :** Fabricant et marchand de fer(s), au début du 19<sup>ème</sup> siècle.

**Marchand ferrier :** Marchand producteur de fer, au début du 17<sup>ème</sup> siècle, vers Agen.

**Marchand forain :** Personne qui parcourt les villes et les campagnes pour vendre ses marchandises sur les foires et les marchés.

**Marchand forgeux de forge :** Marchand forgeron, au 16<sup>ème</sup> siècle.

**Marchand gressier :** Marchand ou fabriquant de cierges ou d'autres objets en cire.

**Marchand grossier :** Marchand qui vendait en gros.

**Marchand mendiant :** Marchand ambulant.

**Marchand mercier :** Marchand proposant des articles divers et en particuliers, des articles d'habillement.

**Marchand mercier-ferronnier :** Ancien nom du *Marchand de Fer*.

**Marchand paillier, Poëlier :** Celui qui fabrique, restaure et vend des poêles, des appareils de chauffage en terre, en tôle ou fer blanc.

**Marchand paquetier :** Marchand ambulant portant ses paquets.

**Marchand potier en fer, Maître Potier en fer crû :** Commerçant vendant des pièces de fonte moulée, en Belgique, au 18<sup>ème</sup> siècle.

**Marchand roulier ou routier :** *Voiturier par terre* (transporteur de marchandises au moyen de chevaux et de charrettes), en Touraine.

**Marchand tamisier :** Faiseur de tamis, appartient à la corporation des boisseliers.

**Marchand tanneur :** Tanneur vendant les cuirs.

**Marchand à soy ou à soye :** Marchand de soieries.

**Marchand d'eau :** 1° Marchand ambulant d'eau potable, dans les pays chauds. 2° Transporteur par eau.

**Marchand de liqueurs :** Limonadier ou distillateur d'eau de vie.

**Marchand de marée :** Vendeur de poissons de mer.

**Marchand de mode, Modiste :** Couturière qui agrémentait les habits d'ornements.

**Marchand mêlé :** Marchand qui vendait diverses espèces de marchandises.

**Marchand, Marchant, Marcheant :** Commerçant.

**Marchande à la toilette, Revendeuse à la toilette :** Fripière qui revendait des vêtements, des parures, etc.

**Marchande au petit tas :** Revendeuse de légumes épluchés et coupés.

**Marchande de mode, Modiste :** Personne qui fabrique ou vend des objets de toilettes pour les femmes.

**Marchande de petit noir :** Vendeuse de petit café, au coin des rues, pour quelques sous.

**Marchande publique :** Femme qui fait les négociations, seule, séparée de son mari mais avec son accord.

**Marchandel :** Petit marchand.

**Marchandeur :** Sous-entrepreneur qui sous-traite illégalement de la main d'œuvre, après marchandage.

**Marchandot :** Appellation méprisante de marchand.

**Marchau :** Maréchal-ferrant, dans la Meuse et le Morvan.

**Marche à terre :** 1° Surnom du compagnon maréchal-ferrant. 2° Fantassin (argot).

**Marchéant :** Ancien nom du *marchand*.

**Mar-chef, Marchef :** Maréchal des logis chef (argot).

**Marcheteur :** Ouvrier chargé de reproduire les armoiries.

**Marcheur, Marcheur de terre, Marcheux :** Ouvrier briquetier, tuilier ou potier pétrissant la terre avec les pieds.

**Marcheur-basculé :** Ouvrier armurier spécialisé dans le système de percussion et bascule des armes à feu, dans les manufactures d'armes.

**Marcheuse :** 1° Dame *compars* (personnage dont le rôle est secondaire, de peu d'importance) du corps de ballet, à l'opéra (argot). 2° Racoleuse d'une maison de tolérance (argot).

**Marchier :** Préposé à l'*étalonnage des mesures* (opération de constater la précision d'un instrument de mesure par rapport à une référence).

**Marchis, Marquis :** Chef ou gouverneur des *marches* (frontières d'une province en bordure d'un pays étranger).

**Marclier :** *Marguillier*.

**Marcou, Marcoul :** Guérisseur.

**Maréan, Maréant :** Homme qui va à marée basse, pêcher ou ramasser les coquillages.

**Marecal :** Maréchal-ferrant.

**Maréchai, Maréchais :** *Maraîcher*.

**Maréchal :** 1° Personne qui ferrait les chevaux, mais aussi vétérinaire car c'est à lui qu'on amenait les animaux blessés ou malades. 2° Officier de cavalerie.

**Maréchal cloustier :** Forgeron qui fabriquait des Clous.

**Maréchal d'armes :** Officier préposé au registre des armoiries des nobles.

**Maréchal de bataille :** Second du connétable de chaque contingent, ayant pour mission l'organisation des troupes et des postes au combat, au 10<sup>ème</sup> siècle.

**Maréchal de camp de l'Ost :** Voir *Maréchal de bataille*.

**Maréchal de camp :** Ancien nom du Général de brigade qui était sous les ordres d'un lieutenant général, avant la Révolution.

**Maréchal de fer :** Maréchal-ferrant.

**Maréchal de forge ou à forge :** Forgeron, à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle.

*A suivre*

# Un vicair à la vie agitée

Par Véronique Fremiet-Mattèi A. 2621

La série G des Archives départementales contient de nombreux procès ecclésiastiques. Il s'agit très souvent de procès intentés par des paroissiens contre leur vicair.

En 1671 M<sup>e</sup> Charles FLEURY vicair de Moussey puis de Thuisy est mis en accusation.

Les propriétaires du moulin de Thuisy, M<sup>e</sup> Anthoine BERTHIER et M<sup>e</sup> Claude MARTIN, notaires au bailage de Saint-Liébault l'accusent d'avoir détruit une écluse construite pour permettre aux charpentiers d'effectuer des travaux de réparation sur le moulin. Il avait menacé la veille M<sup>e</sup> BERTHIER de le frapper avec le bâton ferré qu'il avait à la main. Les ouvriers présents sur le chantier et la femme du meunier témoignent de la scène qui s'est produite le 19 mai 1670. Les frais engendrés par les réparations ont motivé les plaignants à déposer plainte.

M<sup>e</sup> MARTIN ajoute qu'il est de notoriété publique que le sieur FLEURY s'enivre régulièrement et adopte alors un comportement « *indigne d'un homme de sa qualité* ».

M<sup>e</sup> Nicolas DENISE official en la cour de Troyes est saisi de l'affaire.

L'instruction commence le 17 février 1671 par l'audition de six témoins assignés qui se présentent à la maison presbytérale de Saint-Liébault pour exposer les faits reprochés.

- **M<sup>e</sup> Anthoine BERTHIER** notaire demeurant à Thuisy âgé de 40 ans explique que M<sup>e</sup> FLEURY fréquente régulièrement le cabaret des lieux où il s'enivre à tel point qu'il devient incapable d'exercer son ministère. La veille de la Saint Loup dernière, il n'a pas pu chanter les vêpres. Il lui est arrivé, ne pouvant quitter sa table, d'uriner dessous. Il prend part aux noces où il danse et chante et embrasse femmes et filles. Il cherche souvent querelle à ses paroissiens, les menace et parfois les frappe. Enfin, « *il fréquente jour et nuit avec trop de familiarité dans le maison de Jacques Bonnemain, le meunier de Thuisy au scandale des peuples qui tiennent suspecte la conversation dud Fleury avec lad femme* ».

- **Jacques MICHEL** manouvrier à Thuisy, 30 ans témoigne qu'à la Toussaint dernière, M<sup>e</sup> FLEURY est entré dans l'église vers 5h après midi, « *furieux et enflammé, paraissant avoir bu du vin en excès* » et a frappé avec un gros bâton Edme HUGUENOT et a poursuivi et menacé plusieurs autres assistants.

- **M<sup>e</sup> Philippe MARTEAU** lejeune procureur au bailage de Saint-Liébault, 25 ans s'étant trouvé au cabaret avec ledit FLEURY, atteste qu'il a tellement bu, qu'appelé pour porter l'extrême onction à une mourante, il n'a pu réciter les prières qu'en bégayant. De

plus, au cabaret, il joue.

- M<sup>e</sup> **Edme HUGUENOT** sergent en la justice de Saint-Liébault, 23 ans a vu M<sup>e</sup> FLEURY tellement ivre qu'il chancelait et se tenait aux murs de crainte de tomber. Tout le monde sait qu'il « *il fréquente tant de jour que de nuit sans nécessité dans la maison de Jacques BONNEMAIN musnier, ce qui cause rumeur par tout le pays, il a mauvais commerce avec la femme dud BONNEMAIN. Jean BONNEMAIN frère de Jacques lui aurait conseillé de ne plus souffrir led FLEURY dans sa maison* ». Jacques l'a mal pris et les deux frères se sont battus et ensuite sont allés en procès.

- **Estienne DAMOISEAU** manouvrier à Thuisy, 25 ans a été frappé par M<sup>e</sup> FLEURY le jour de la Toussaint dernière.

- **Jean GAUTHIER** manouvrier à Thuisy, 27 ans était dans l'église lors de cette scène.

Ces informations sont communiquées au promoteur qui assigne M<sup>e</sup> FLEURY pour y répondre.

La comparution a lieu le 11 avril 1671 devant le juge ecclésiastique.

Ordonné prêtre depuis dix ans, M<sup>e</sup> Charles FLEURY a été vicair quatre ans à Moussey et cinq ans à Thuisy. Apparemment depuis deux mois, les plaintes se sont multipliées car il doit répondre aussi aux accusations formées par les habitants de Moussey dont les griefs sont identiques à ceux de Thuisy.

Il reconnaît avoir assisté à des noces et y avoir dansé mais n'y a pas chanté de chansons à boire sinon une qui ne contient pas de texte indécent, ni non plus avoir embrassé femme ou fille sauf une fois.

S'il a fréquenté le cabaret de Moussey, il y a joué une fois à la boule, mais n'y a jamais bu avec excès ni ailleurs. Il est vrai qu'ayant soupé un jour chez Jean CHEUTRY, il avait bu un peu trop et avait eu du mal à retrouver la maison presbytérale. Il ne s'emporte ni ne jure sauf une fois à Moussey, lorsqu'il a dû se défendre contre Nicolas DE VANLAY qui lui avait donné un coup de levier.

À Thuisy, il dit qu'il a fréquenté le cabaret, a bu, mangé et même joué, ce qui a donné lieu à un litige avec Philippe MARTEAU réglé devant le juge du lieu. Mais c'est fini depuis trois ans.

On lui demande s'il n'a pas participé à des débauches d'ivresse qui se faisaient dans son logis. Il avoue que certains de ses hôtes se sont trouvés ivres mais qu'il n'en est pas responsable et que lui ne l'était pas.

Il est vrai qu'après avoir soupé chez des amis, il lui est arrivé de rentrer chez lui vers 9 ou 10 h sans bruit mais jamais à 11 h ou minuit et s'il chancelait, il n'était pas en état de tomber.

Non, il ne lui est jamais arrivé d'uriner sous la table du cabaret mais oui, c'est arrivé une fois chez led BERTHIER.

Lors de la fête de Saint Loup, il a dîné avec plusieurs autres curés chez celui de Bucey qui les recevait. Il est rentré deux heures avant le coucher du soleil à Thuisy. Arrivé à l'église, il n'a trouvé personne pour l'aider à chanter vêpres, ce qui explique pourquoi il n'a pas pu les chanter.

Quant aux prétendues querelles et coups donnés, il a eu des mots avec un dénommé SIMONNET qui refusait de payer une poule qu'il lui devait, il l'a frappé avec la poule en question. Il a eu aussi un problème le soir de la Toussaint 1669, rentrant de souper avec des amis, il a vu du feu dans l'église. Plusieurs jeunes hommes en étaient responsables, il les a chassés.

Il reconnaît manger régulièrement chez Jacques BONNEMAIN, mais n'y a jamais passé la nuit. Quant aux deux frères, ils avaient un différend pour lequel ils se sont battus puis mis d'accord. Il ne rencontre la femme de Jacques que pour son linge.

En attendant son jugement, il élit domicile chez M<sup>e</sup> Jean PHILIPPON prêtre de Sainte Marie Magdeleine de Troyes et promet de ne pas quitter la ville.

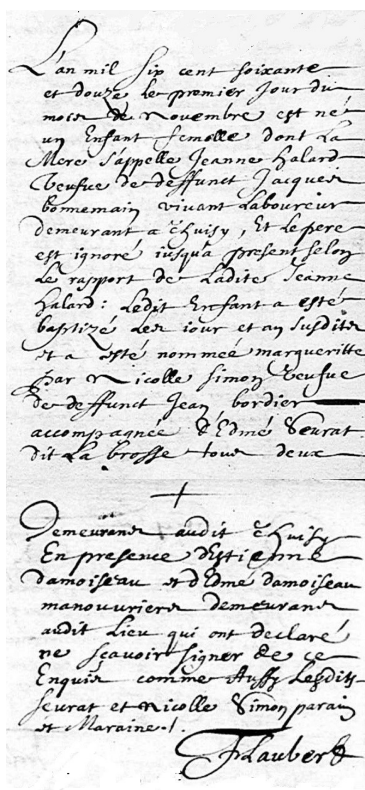
Le 3 juillet 1671, le jugement est prononcé : **pour avoir fréquenté des cabarets, s'être enivré, avoir assisté à des noces, avoir dansé, baisé femmes et filles, fait querelle, il est suspendu de ses fonctions sacerdotales un mois durant, condamné à la prison ferme quinze jours, à la suite desquels il se retirera au séminaire de Troyes pendant six mois pendant lesquels il jeûnera tous les vendredis au pain et à l'eau (le pauvre, ça va le changer !...) avec défense de récidiver sous peine de plus grande punition.**

Malheureusement, M<sup>e</sup> Charles FLEURY ne peut pas s'amender.

Le 19 septembre 1672, Louis GOUET laboureur de Chenegy porte plainte que le jour de la nativité de la Sainte Vierge led FLEURY lui a cherché querelle, l'a contraint à aller chez lui avec quatre personnes avinées, l'a averti qu'il avait un fusil chargé pour le faire taire. Il dit que led FLEURY boit et mange chez les habitants et les attire chez lui pour boire et manger.

Le 23 octobre 1672, il est constaté que depuis le jugement du 9 juillet 1671, il a continué les fréquentations de jour et de nuit en la maison de Jacques BONNEMAIN où il voyait sa femme en l'absence du mari, il buvait, mangeait avec elle et se retirait dans les chambres, écuries et bergeries avec elle seule. Après le décès du mari survenu vers le 29 juillet 1671, il a pris en main les affaires de cette veuve. Elle est actuellement enceinte de lui et il cherche une nourrice pour l'enfant...

J'ai des ancêtres qui ont vécu à Moussey et à Thuisy à l'époque où M<sup>e</sup> FLEURY était vicaire. Mes ancêtres faisaient-ils partie des habitants scandalisés de la conduite de leur vicaire ou bien étaient-ils de ceux qui l'invitaient à leurs fêtes familiales ?



L'enfant de Charles FLEURY est inscrit sur les registres paroissiaux de Thuisy.

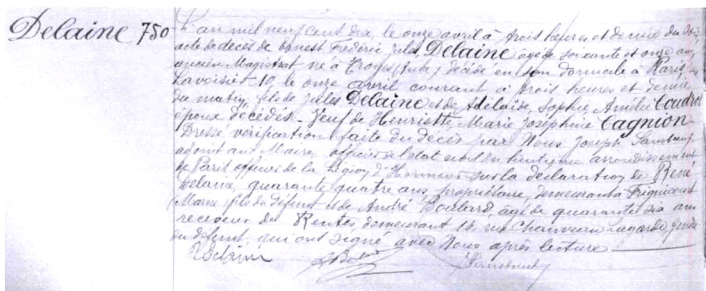
L'an mil six cent soixante et douze le premier jour du mois de novembre est né un enfant femelle dont la mere s'appelle Jeanne Halard veufve de deffunct Jacques bonnemain vivant laboureur demeurant a Thuisy, et le père est ignoré iusqu'a present selon le rapport de ladite Jeanne Halard : ledit enfant a esté baptizé les iour et an susdits et a esté nommée margueritte par Nicolle Simon veufve de deffunct Jean bordier accompagnée d'Edmé Seurat dit la brosse tous deux

demeurans audit Thuisy en presence dEstienne damoiseau et dEdmé damoiseau manouvriers demeurans audit lieu qui ont déclaré ne sçavoir signer de ce enquis comme aussy lesdits Seurat et Nicolle Simon parain et maraine./

Flaubert

Sources : G4500 et RP Thuisy Estissac\_AD\_Aube

*Monsieur Delaine*  
*un généreux donateur*



Aux termes de son testament olographe, en date du 15 avril 1906, déposé en l'étude de Me Breuillaud, notaire à Paris, M. Ernest Frédéric-Jules Delaine, en son vivant ancien magistrat demeurant à Paris, 10 rue Lavoisier, où il est décédé le 11 avril 1910, a fait les dispositions suivantes :

« Je lègue...

« Le jour de mes funérailles une distribution de pain et de viande sera faite aux pauvres de Dienville jusqu'à concurrence d'une somme de cent francs par les soins du bureau de bienfaisance.

« Je lègue aux dits pauvres une somme de deux mille francs.

« Je lègue aux pauvres de Loches-sur-Ource où mes parents ont longtemps habité une somme de trois cents francs.

« Tous les frais et droits auxquels les divers legs ci-dessus donneront lieu seront à la charge de ma succession. »

Source :

*Tiré du recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Seine*

*Michelle DOUINE A. 2423*

# POÈME

GALILÉO

J'ai eu peur, Seigneur, c'est vrai, je l'avoue,  
Et je sens encore trembler mes genoux.  
Je me suis courbé, et j'ai dit comme eux !  
Vous n'avez pas vu comme moi, leurs yeux !  
Alors j'ai plié devant leur courroux.

« Notre Terre est plate, Messire Galilée,  
Et c'est aussi vrai que nous sommes nés.  
Reconnaissez-le, vous pourrez aller,  
Ou bien votre chair sera calcinée. »

Je maudis ma peur, et ma lâcheté ;  
Mais pourquoi, pourquoi ?  
Oh ! j'avais le choix :  
La torture, la mort ! alors j'ai plié...

Et pourtant elle tourne, malgré leurs efforts,  
Leur obscurité, leurs bûchers de mort.  
Et pourtant elle tourne, et elle tournera,  
Même si devant eux j'ai baissé les bras...

*Jean-Paul GOFFIN A. 1412*

## Votre attention !

La rubrique des Questions-réponses ne se nourrit qu'à l'aide de votre courrier mais aussi des recherches des bénévoles et de leur dévouement.

N'hésitez pas à l'alimenter mais pensez aussi qu'il n'est pas toujours facile de trouver ce qui vous a posé une énigme.

Soyez donc indulgents et si vous trouvez par vous-mêmes des réponses, n'oubliez pas de nous les faire connaître, elles peuvent aider les autres.

Merci de votre compréhension

## GRAND DESTOCKAGE

**Anciens bulletins trimestriels  
de l'association**

**10 € les 5 au choix (plus frais port 2 €)**

**S'adresser au secrétariat**

**Permanence :**

**lundi, mardi, Jeudi**

**de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30**

# QUESTIONS

**RAPPEL** : Merci de respecter les consignes suivantes :

- UNE SEULE QUESTION PAR FEUILLE 21X29,7
- ÉCRIVEZ AU RECTO SEULEMENT
- PATRONYMES EN LETTRES CAPITALES
- INDIQUEZ VOS NOM, PRÉNOM, ADRESSE ET NUMÉRO D'ADHÉRENT SUR CHAQUE QUESTION

Donnez le maximum de renseignements susceptibles d'aider la recherche : type d'acte, dates les plus précises possibles, paroisse ou commune, etc...

## ABRÉVIATIONS GÉNÉALOGIQUES COURANTES

naissance .....	°	avant 1750.....	/1750	père.....	P
baptême .....	b	après 1750 .....	1750/	mère .....	M
mariage .....	x	douteux .....	?	filleul (e).....	fl
contrat de mariage .....	Cm	environ (date) (circa) .....	ca	parrain .....	p
divorce .....	) (	fil(s) .....	fs	marraine .....	m
décès .....	†	fil(le) (filia) .....	fa	témoin .....	t
nom/prénoms inconnus .....	N...	veuve (vidua) .....	va	testament .....	test

y : au même lieu que celui cité auparavant. Exemple : Payns 16/2/1710, y † 30/3/1768, y x 4/6/1736.

### 19.010-MICHELIN-BARON

Ch. † entre 1902 et 1911 de MICHELIN Marie Zulima o 24.04.1838 Montgueux x y 1.10.1860 à BARON Louis Jules † y 8.09.1902

*Pascal BARON A.1569*

### 19.011-BEUVE-GUBLIN

Ch. † de BEUVE Marie Louise o 18.08.1771 Creney x y 9.04.1793 à GUBLIN Pierre † 1.01.1849 Bouranton

*Pascal BARON A.1569*

### 19.012-DAUPHIN-BAUDOIN

Ch. † vers 1900 dans l'Aube ou la Marne de DAUPHIN Nicolas François o 19.12.1817 Es-sarts le Vicomte, Marne x 16.12.1844 Villenauxe la Grande à BAUDOIN Anne Célestine o y 28.05.1821

*Pascal BARON A.1569*

*Questions arrêtées au 6.09.2019*

*Jeannine FINANCE A.2091*

## Rancourt-Vosges

### Chainon manquant

Le 1er jour de may 1698 le nommé Anthoine BAHU étranger s'étant trouvé et renommé du lieu de la paroisse et se disant de quelque lieu des environs de Troyes en Champagne a été inhumé au cimetière de l'église de RANCOURT Vosges.

Pascal BARON A. 1569

Source : A.D. 88

# RÉPONSES

**RAPPEL : Merci de respecter les consignes suivantes :**

- ÉCRIREZ AU RECTO SEULEMENT 21 X 29,7
- PATRONYMES EN LETTRES CAPITALES
- RAPPELEZ L'INTITULÉ (NUMERO ET NOM) DE LA QUESTION À LAQUELLE VOUS RÉPONDEZ
- INDIQUEZ VOS NOM, PRÉNOM ET NUMÉRO D'ADHÉRENT SUR CHAQUE RÉPONSE

## 19.011-BEUVE-GUBLIN

† 22.01.1864 Troyes de BEUVE Marie Louise 95 ans  
vve de GUBLIN Pierre.  
AD page 167/423

*Jeannine FINANCE A.2091*

### Réponse à question 19.010

Marie Zulima MICHELIN n'est pas † à Montgueux,  
non trouvé entre 1893 et 1915

*Pascal BARON A.1569*

## 19.012-DAUPHIN-BAUDOIN

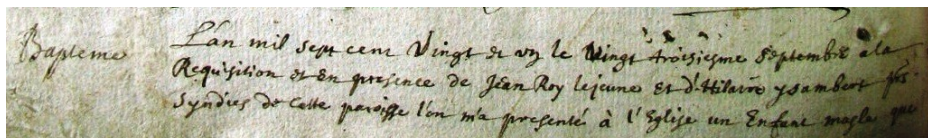
† 1.06.1902 La Forestière, Marne de BAUDOIN  
Anne Célestine vve de DAUPHIN François Nicolas

*Jeannine FINANCE A.2091*

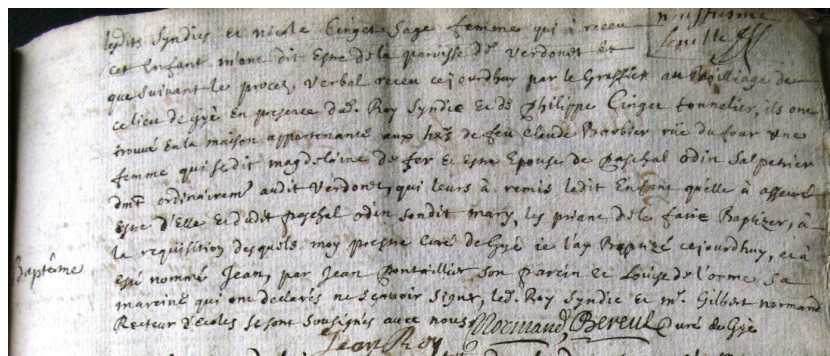
*Réponses arrêtées au 6.09.2019*

*Jeannine FINANCE A.2091*

## Baptême particulier à Gyé en 1721



*L'an mil sept cent vingt et un le vingt troisieme septembre a la  
Réquisition et en présence de Jean Roy lejeune et d'Hilaire Ysambert les  
Syndics de cette paroisse l'on m'a présenté à l'Eglise un Enfant masle que*



*lesdits Syndics et Nicole Cinget Sage femme qui à receu  
cet enfant m'ont dit Estre de la paroisse de Verdonet et  
que suivant le proces verbal receu cejourd'hui par le Greffier au Bailliage de  
ce lieu de Gyé En presence dud Roy Syndic et de Philippe Cinget tonnelier, ils ont  
trouvé En la maison appartenant aux he<sup>rs</sup> de feu Claude Barbier rüe du four une  
femme qui se dit magdelaine de fer Et Estre Epouse de Paschal Odin Salpetrier  
dmt ordinairement audit Verdonet, qui leurs à remis ledit Enfant qu'elle à assuré  
Estre d'Elle et dudit Paschal Odin sondit mary, les priant de le faire Baptiser, à  
la réquisition desquels moy prestre curé de Gyé ie l'ay Baptisé cejourd'hui, et à  
Esté nommé Jean, par Jean Pontaillier son parein et Louise de l'Orme sa  
mareine qui ont declarés ne scavoir signer, led Roy Syndic et M<sup>r</sup> Gilbert Normand  
Recteur d'Ecoles se sont sousignés avec nous.*

Sources : BMS mairie Gyé-sur-Seine et stockés au CGA  
Par Elisabeth Huéber A. 2293

UNE ENQUÊTE FAMILIALE AU CŒUR  
DE VOS ORIGINES

# Généatique

NOUVELLE ÉDITION 2019

FAITES VOS RECHERCHES, IMPRIMEZ VOS ARBRES  
ET PARTAGEZ VOS TROUVAILLES

- ✓ Interface conviviale
- ✓ Accès rapide aux fonctions
- ✓ Recherche sur Internet en un clic
- ✓ Grand choix de modèles d'arbres
- ✓ Impression facile
- ✓ Votre généalogie partout avec vous, PC, tablette, smartphone et web en toute sécurité

**ADHÉRENTS**  
**Mise à jour**  
**Avec réduction**  
**supplémentaire**

VOTRE ASSOCIATION VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER D'UN TARIF PRÉFÉRENTIEL

**89 €**

au lieu de 130 €  
sur la version prestige  
en téléchargement

**99 €**

au lieu de 140 €  
sur la version Prestige  
CD + guide de 286 pages

- Illimité en nombre de personnes
- Installations illimitées sur 3 PC
- Inclut Généatique Mobile
- Assistance téléphonique et mail gratuite
- Paiement en 3 fois sans frais

**CONTACTEZ-NOUS AU 01 34 39 12 12**

**OU [WWW.GENEATIQUE.COM/ASSO](http://WWW.GENEATIQUE.COM/ASSO)**



Tableau peint par Francis Lagrange dit Flag - bagnard